

## **CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU LUNDI 24 JANVIER 2022**

Le lundi 24 janvier 2022, à 19 h, les membres du Conseil du 17<sup>ème</sup> arrondissement se sont réunis en visioconférence sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par M. le Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement le 18 janvier 2022, conformément aux dispositions des articles L 2121-9, L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire. D'autre part, les modalités d'accès à la visioconférence ont été communiquées au préalable par mail à tous les conseillers et l'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 17<sup>ème</sup> Arrondissement prévu à cet effet ainsi que par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies et le caractère public de la séance a été assuré par la diffusion vidéo de la visioconférence en direct sur le site internet ainsi que sur la page Facebook de la mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement.

La majorité des 36 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

- En Mairie : Mme BOUGERET, M. BOULARD, M. CHARPENTIER, M. DUMESNIL, Mme FERNANDES, M. GUERRE M. LEDRAN M. LOGEREAU, M. PECHENARD, M. ZIADY
- En visioconférence : Mme ASSOULINE, M. BERTHAULT, Mme BESSIS, M. BOHBOT, M. BOUET, M. DASSIE, Mme DE LA MORANDIERE, M. DE LIVONNIÈRE, M. HATTE, Mme JACQUEMONT, Mme KOBON-MONNET, M. LAVAUD, Mme LUBIN-NOËL, M. MALLO, Mme MAMAN, M. MICHEL, Mme PEREZ, M. PERIFAN, Mme SERFATI, M. TERRIOUX, Mme TOURY.

Sont arrivés en cours de séance :

Mme DUMAS à la délibération 2022 DCPA 6  
Mme KUSTER à la délibération 2022 DASES 10

Sont partis en cours de séance :

M. HATTE à la délibération 2022 DDCT 11  
Mme DUMAS au vœu V172022002

Excusés, ayant donné pouvoir :

Mme HAZARABEDIAN donne pouvoir à Mme BOUGERET  
Mme KUSTER donne pouvoir à M. BOULARD à compter de la délibération 172022001 à la délibération DASES 10  
Mme ROUAH-ZANGRILLI donne pouvoir Mme BOUGERET  
Mme TAIEB donne pouvoir à M. ZIADY  
M. HATTE donne pouvoir à Mme JACQUEMONT à compter de la délibération DDCT10 au vœu V172022008

M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19 h00 sur l'ordre du jour prévu et transmis par voie dématérialisée.

Ordre du jour :

**I. Adoption de la procédure d'urgence (172022001)**

**II. Désignation du secrétaire de séance (172022003)**

**III. Organisation du conseil d'arrondissement pendant la crise sanitaire (172022002)**

**IV. Approbation du procès-verbal de la séance du 02 novembre 2021 (172022004)**

**V. Examen pour avis des projets suivants :**

**2022 DASCO 1** Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (7 451 euros), subventions d'équipement (1 935 260 euros) et subventions pour travaux (76 884 euros).

**2022 DASCO 6** Révision de la sectorisation des collèges publics parisiens pour l'année scolaire 2022-2023

**2022 DCPA 5** Convention avec SNCF RESEAU pour des travaux réparatoires du mur-rideau du Collège La Rose Blanche et centre sportif Charles Mildé (ex-Saussure) – 34-40 rue Marie-Georges Picquart (17e)

**2022 DFPE 1** Subvention de fonctionnement (1 530 236 euros), subvention d'équipement (347 486 euros) et avenants à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris – U.D.A.F

**2022 DFPE 17** Subventions (313.717 euros) - avec conventions - à 16 associations, 1 SCIC et 1 EPCC pour le développement d'activités partagées parents-enfants le samedi matin dans des EAPE de la Ville de Paris.

**2022 DFPE 30** Subventions (754.023,67 euros) - avec conventions pluriannuelles d'objectifs - à 14 associations pour le fonctionnement des ludothèques et des Ludomouv citoyennes

**2022 DCPA 6** Crèche Salneuve (17e) – Restructuration d'un centre de PMI et d'un CMP en une crèche multi-accueil - Objectifs, programme des travaux - Autorisations administratives

**2022 SG 7** Actualisation de la maquette financière des JOP 2024 – avenants à la convention de financement et aux conventions d'objectifs avec la SOLIDEO

**2022 DDCT 11** Modification des statuts de la congrégation « Province de France des Franciscaines missionnaires de Marie ».

**2022 DDCT 10** Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement (163 200 euros) à 54 associations pour le financement de 55 projets dans les quartiers populaires (1ère enveloppe)

**2022 DASES 27** Subventions (1 173 300 euros), 13 conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations du réseau des espaces de proximité

**2022 DDCT 2** Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs

**172022005** Choix de la gestion par marché public pour le centre Paris Anim' Mado Robin dans le 17e arrondissement.

**2022 DASES 10** Actions d'aide alimentaire à destination des personnes en situation de précarité. Conventions et Avenants. Montant : 306 500 euros.

**2022 DVD 4** Parcs de stationnement Notre-Dame (Paris Centre) et Cardinet (17e). Avenant n°2 fixant les dates de fin anticipée de la convention de service public de ces parcs.

**2022 DTEC 1** Participation de la Ville de Paris à l'expérimentation de contrôle automatisé des niveaux d'émissions sonores des véhicules en mouvement, prévue par la Loi d'Orientation des Mobilités

**2022 DVD 7** Plan Vélo 2021-2026. Conventions avec la Métropole du Grand Paris pour le versement de subventions concernant divers aménagements cyclables au titre du Plan Vélo Métropolitain

**2022 DPE 3** Subventions (396.000 euros) et conventions avec 11 associations gestionnaires de recycleries.

**2022 DLH 30** Renouvellement des locations commerciales dans les baux emphytéotiques conclus avec la RIVP

**2022 DLH 35** Modification d'une garantie d'emprunt suite au refinancement d'un prêt PLS par un prêt à taux fixe pour la réalisation d'un programme de logement social par ICF Habitat La Sablière

**2022 DLH 47** Réitérations, modifications et demandes de garantie d'emprunts finançant divers programmes d'amélioration de la qualité de service et de création de logements sociaux par Paris Habitat

#### **VI. Vœux**

**VI72022002** Vœu relatif au remplacement des casiers des vestiaires de la piscine Champerret

**VI72022003** Vœu relatif à la poursuite du chantier pour le prolongement du RER EOLE

**VI72022005** Vœu Relatif à l'organisation de réunions d'information dans les écoles concernant les temps périscolaires

**VI72022006** Vœu relatif au changement de fournisseur pour l'approvisionnement des chaufferies à gaz de 15 000 locataires du parc social de la RIVP

**VI72022007** Vœu relatif au soutien de la Mairie de Paris envers les commerces alimentaires parisiens

**VI72022004** Vœu relatif à la création d'un nouveau marché alimentaire découvert dans le 17ème arrondissement

**VI72022001** Vœu relatif à la présence d'un marché alimentaire – Place Françoise Dorin

**VI72022008** Vœu relatif aux activités de proxénétisme sur le territoire

**M. BOULARD** : Je vous souhaite une bonne année et même si nous sommes déjà sur la fin du mois de janvier nous avons l'impression de l'avoir quitté. Je souhaite à tous les élus présents une très bonne année 2022 et qu'elle soit la meilleure pour vous à titre personnel et à titre professionnel et politique.

Vous l'avez entendu, nous sommes repartis dans un système, j'espère, tout à fait éphémère sur l'année 2022, c'est-à-dire la réunion du conseil d'arrondissement en mode hybride. Sont réunis des représentants des groupes politiques, et je les remercie d'être là, mais également les rapporteurs de délibération qui sont membres de la majorité d'arrondissement.

Pour bien démarrer ce conseil d'arrondissement au format hybride, je vais demander à chaque élu de nous confirmer qu'il a bien reçu le mail avec les codes de connexion QuizzBox. Vous pouvez faire un signe ou prendre la parole si vous ne les avez pas. Visiblement, vous les avez eus.

Nous allons évidemment faire un faux vote en ce démarrage, de manière à ce que nous soyons bien rompus. Nous avons de la chance puisque Aline est avec nous en présentiel. Nous avons passé l'après-midi ensemble et nous avons eu aussi des problèmes au conseil métropolitain sur un certain nombre de votes à distance.

J'invite les élus à allumer la caméra parce qu'il y a un certain nombre d'élus qui ne sont pas identifiables. Ce n'est pas pour moi, c'est pour notamment les services, et je veux remercier le service de la démocratie locale, de manière à bien vous identifier pour bien retranscrire les débats. Il en manque encore un certain nombre. Jacques Yves BOHBOT, Jamila SERFATI, Olivier BOUET, il n'en reste plus que trois et Karina PEREZ, si vous pouviez passer en visio, Benjamin MALLO également. Est-ce que vous pouvez allumer vos caméras ? Nous allons procéder à un faux vote. Et je laisse Pierre BOURRIAUD donner le mode d'emploi de ce faux vote.

Délibération fictive. Vous pouvez utiliser *paris17.votebox.live*, la session qui vous a été donnée par mail. Vous avez un vote test qui s'affiche, vous pouvez donc voter et sont affichées également les procurations. Vous pouvez modifier votre vote.

Nous allons ouvrir ce conseil d'arrondissement par l'adoption de la procédure d'urgence.

#### **DELIBERATION N° 17-22-001**

##### **OBJET : Adoption de la procédure d'urgence (172022001)**

Le conseil d'arrondissement du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-12 et L2511-10 ;

Vu le règlement intérieur du conseil d'arrondissement, notamment son article 17 autorisant le dépôt des vœux jusqu'au jeudi précédent le conseil d'arrondissement ;

Vu la convocation du 18 janvier 2022 adressée par le maire d'arrondissement, pour la réunion du conseil d'arrondissement du 24 janvier 2022 ;

Vu l'ordre du jour initial publié le 18 janvier 2022 et l'ordre du jour complémentaire publié le 21 janvier 2022.

Considérant la transmission tardive à la mairie d'arrondissement de deux projets du Conseil de Paris soumis à l'avis du conseil d'arrondissement (2022 SG 7; 2022 DASES 10)

Considérant le dépôt des vœux dans la limite du jeudi 20 janvier 2022 comme en dispose le règlement intérieur du conseil d'arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy Boulard Maire du 17ème arrondissement;

DÉLIBÈRE :

Article unique : le Conseil du 17ème arrondissement approuve la procédure d'urgence pour l'examen des projets figurant sur l'ordre du jour complémentaire.

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DELIBERATION N° 17-22-002**

##### **OBJET : Désignation du secrétaire de séance (172 022 003)**

Le conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2, notamment son article L. 2121-15;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 18 janvier 2022;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : M. Théo MICHEL, Conseiller d'arrondissement, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DELIBERATION N° 17-22-003**

##### **OBJET : Organisation du conseil d'arrondissement pendant la crise sanitaire (172 022 002)**

**M. BOULARD** : Nous allons pouvoir examiner la prochaine délibération qui a un lien, évidemment, avec cette organisation hybride, c'est l'organisation de ce conseil pendant la crise sanitaire. Je rappelle que c'est un mode d'organisation hybride proposé lors de cette séance du 24 janvier, présence physique en salle des mariages et visioconférence. Il est

également nécessaire de délibérer sur l'organisation de ce scrutin à distance. La délibération précise que cette séance se tiendra sans la présence du public, mais que la publicité des débats sera évidemment retransmise sur le site Internet de la mairie, c'est en ligne et je salue les visiteurs et nos internautes, ainsi que sur la page Facebook de la mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement.

Le conseil d'arrondissement du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-18;

Vu le Règlement Intérieur du conseil d'arrondissement;

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire;

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire;

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité sanitaire de tous les membres du conseil d'arrondissement et celle du public lors de la séance du 24 janvier 2022;

Vu la convocation du maire d'arrondissement du 18 janvier 2022;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement

#### DÉLIBÈRE

Article premier : les modalités de réunion du conseil d'arrondissement par visioconférence, à l'aide de l'outil Webex, sont approuvées;

Article 2 : chaque conseiller est invité à participer à la visioconférence par mail, à son adresse [@paris.fr](mailto:@paris.fr) ou à une autre adresse mail communiquée au préalable à la direction générale des services. Ces modalités permettent l'identification des participants;

Article 3 : dès l'ouverture de la séance, la visioconférence fera l'objet d'une retransmission sur le site de la mairie d'arrondissement et sa page Facebook et d'un enregistrement destiné à assurer la transcription du compte-rendu de la séance;

Article 4 : le vote de chaque délibération a lieu au scrutin public. Il sera organisé électroniquement via l'outil QuizBox. Toute demande d'organisation d'un vote à bulletin secret donnera lieu au report du vote à une séance ultérieure organisée en présentiel;

Article 5 : le quorum de la séance est atteint dès lors que le nombre de conseillers présents en mairie ou connectés à la visioconférence atteint le tiers de l'effectif du conseil d'arrondissement. Un conseiller peut être porteur de 2 pouvoirs.

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DELIBERATION N° 17-22-004**

##### **OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2021 (172 022 004)**

**M. BOULARD** : Nous allons procéder au vote de l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 29 novembre dernier, sauf s'il y avait au préalable des remarques et des questions. Vous en avez pris connaissance.

Je mets aux voix.

Le conseil d'arrondissement du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 18 janvier 2022.

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement.

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DELIBERATION N° 17-22-005**

##### **OBJET : 2022 DASCO 01 - Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (7 451 euros), subventions d'équipement (1 935 260 euros) et subventions pour travaux (76 884 euros)**

**M. BOULARD** : La DASCO numéro 1 est présentée par Alix BOUGERET, première adjointe, conseillère de Paris, en l'absence de Géraldine ROUAH-ZANGRILLI qui est excusée, adjointe au maire en charge de l'éducation.

**Mme BOUGERET** : Merci Monsieur le Maire. En effet, je vais présenter les délibérations DASCO à la place de Géraldine ROUAH-ZANGRILLI.

La première concerne les subventions et dotations complémentaires de fonctionnement pour les collèges du 17<sup>e</sup> arrondissement. Je vous lis rapidement les subventions qui sont attribuées :

- Collège André Malraux 18 210 euros,
- Collège Boris Vian 16 800 euros, pour des vidéoprojecteurs,
- Collège Carnot 12 500 euros,
- Collège Balzac 25 000 euros pour un réaménagement du CDI,
- Collège de la Rose Blanche 17 100 euros pour l'achat d'ordinateurs,
- Collège Pierre de Ronsard 23 715 euros pour du mobilier notamment,
- Collège Stéphane Mallarmé pour un montant de 24 330 euros principalement pour l'achat d'ordinateurs.

Je vous propose d'émettre un avis favorable.

**M. BOULARD** : Merci. Y a-t-il des interventions ? Je vous propose de passer au vote.

Le Conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le Code de l'Éducation;

Vu la délibération 2021 DASCO 111, du Conseil de Paris des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2022 des collèges autonomes (10925189 euros);

Vu la délibération 2021 DASCO 112, du Conseil de Paris des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2022 des collèges imbriqués avec un lycée (2779824 euros);

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (7451 euros), de subventions d'équipement (1935260 euros), et de subventions pour travaux (76884 euros) à certains collèges publics parisiens;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, première adjointe au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DASCO 01.

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DELIBERATION N° 17-22-006**

**OBJET : 2022 DASCO 6 - Révision de la sectorisation des collèges publics parisiens pour l'année scolaire 2022-2023**

**M. BOULARD** : La parole toujours à Alix BOUGERET pour la DASCO 6.

**Mme BOUGERET** : La DASCO 6 qui a trait à la révision de la sectorisation des collèges de l'arrondissement. C'est un exercice qui n'a pas lieu régulièrement fort heureusement, parce que c'est un exercice qui n'est pas évident et nous savons tous qu'il ne faut pas bousculer la sectorisation des collèges et des écoles trop régulièrement au risque de créer une forte désorganisation de nos cartes scolaires. Néanmoins, il a été constaté avec les services de la Ville de Paris, la prévision scolaire et le rectorat, des sureffectifs présents ou à venir dans plusieurs établissements du 17<sup>e</sup>. Tout un travail a été formulé et réalisé sous la houlette de

Géraldine ROUAH-ZANGRILLI avec les services de la Ville et du rectorat en lien avec les principaux et les associations de parents d'élèves des établissements concernés.

En synthèse donc le collège Balzac a vocation à être soulagé vers le collège Mallarmé qui récupérera ainsi l'intégralité du secteur de l'école élémentaire Pouchet, ce qui est aussi une bonne nouvelle pour la classe Orchestre qui pourra directement d'ailleurs être resectorisée vers Mallarmé. Le collège de la Rose Blanche qui est en sureffectif, nous le savons, depuis plusieurs années et qui malheureusement ne peut pas accueillir la totalité des collégiens de la ZAC Clichy Batignolles va être soulagée vers le collège Carnot et va voir son nombre de divisions augmenté sur la partie ouest du secteur de l'élémentaire Saussure et aussi sur la partie de l'autre côté du boulevard Pereire. L'école Saussure sera donc répartie entre Carnot et la Rose Blanche. Les critères prévus sont les critères de proximité, de mixité sociale et de continuité pédagogique. L'objectif depuis quelques années est d'éviter qu'une seule école élémentaire soit dispatchée dans plusieurs collèges pour permettre aux équipes pédagogiques de travailler dans le cadre du cycle trois qui va du CM2 à la sixième, de faire une continuité pédagogique et d'accompagner les élèves dans de bonnes conditions, de travailler toujours avec les mêmes interlocuteurs et d'éviter cette sectorisation, de dispatcher des fratries. Cela permet évidemment de faciliter les choses. Et enfin le collège Ronsard qui va accueillir quant à lui davantage d'élèves de l'école Pereire et l'intégralité des enfants du secteur de la polyvalente Reims ce qui permettra de limiter un peu les tensions sur le collège Malraux et sur le collège Boris Vian.

Il y a eu plusieurs réunions, je le disais en propos liminaire, dès le mois de juin avec la Mairie de Paris, le rectorat avec le DASEN. En octobre, Géraldine ROUAH-ZANGRILLI a réuni les principaux et en décembre les associations de parents d'élèves des collèges concernés et également des écoles élémentaires puisque les CM2 sont évidemment particulièrement concernés.

Je vous propose d'émettre un avis favorable.

**M. BOULARD** : Merci. Y a-t-il des interventions ? Fabrice DASSIE.

**M. DASSIE** : Merci Monsieur le Maire. Permettez-nous de notre côté de souhaiter les vœux les meilleurs pour cette nouvelle année à tous les élus de l'arrondissement ainsi qu'à vous, Monsieur le Maire. Sur cette DASCO, nous nous félicitons de cette disposition qui permet à beaucoup d'élèves qui se sont retrouvés dans des arrondissements, autres que ceux où ils habitent, pour étudier suite à l'aménagement de la ZAC Clichy Batignolles. Je crois que la sectorisation effectivement, cette souplesse qui est mise en place difficilement va être une très bonne nouvelle pour de nombreuses familles et éviter que l'on se retrouve dans les situations de ces dernières années assez difficiles comme l'a dit Madame BOUGERET. Nous nous félicitons de cela, en particulier pour les habitants des Portes. Donc un avis favorable évidemment et saluons cette délibération. Je vous remercie.

**M. BOULARD** : Merci à vous d'avoir salué le travail qui a été fait. Je veux saluer et remercier Géraldine ROUAH-ZANGRILLI qui s'est impliquée en sa qualité d'adjointe en lien avec le rectorat, mais également avec la Ville de Paris et les chefs d'établissement. Vous l'avez compris, nous avons eu des difficultés liées aussi à la représentation non homogène et la présence non homogène des collèges sur le 17<sup>e</sup> arrondissement, géographiquement j'entends, ce qui nous a posé des problèmes éthiques puisque vous l'avez dit, nous l'avons subi et nous avons dû gérer aussi ces problématiques d'enfants et de collégiens qui ont été dispatchés sur d'autres arrondissement ce qui est un peu problématique.

Ce vote, cette révision de la sectorisation a vraiment pour souci de faire en sorte que tous les collégiens de l'arrondissement soient scolarisés dans l'arrondissement, c'est le premier principe. Ensuite, il y a la capacité des établissements à pouvoir accueillir davantage de collégiens, il y a eu ce travail de concertation. Donc merci à Géraldine ROUAH-ZANGRILLI à nouveau et à toute l'équipe qui a suivi ce dossier et en particulier Fabien SIMON, directeur de cabinet.

Nous allons passer au vote.

Le Conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L.213- 1; D.211- 10; D.211- 11;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'approuver la révision de la sectorisation des collèges publics parisiens pour l'année scolaire 2022-2023;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, première adjointe au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DASCO 6.

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DELIBERATION N° 17-22-007**

**OBJET : 2022 DCPA 5 Convention avec SNCF RÉSEAU pour des travaux réparatoires du mur-rideau du Collège La Rose Blanche et centre sportif Charles Mildé (ex-Saussure) – 34-40 rue Marie-Georges Picquart (17<sup>e</sup>)**

**M. BOULARD** : Toujours Alix BOUGERET pour la DCPA 5.

**Mme BOUGERET** : Délibération qui concerne collège de la Rose Blanche et également le gymnase attenant et qui revient sur les travaux à réaliser. Pour mémoire, ce gymnase et ce collège ont été ouverts en 2015. Après des inondations plus qu'importantes en 2016 nous avons constaté des fuites plus qu'importantes elles aussi. Je parle sous le contrôle de Christophe LEDRAN qui a suivi ce dossier de près, avec de grands désordres qui ont été causés, des difficultés et une procédure reprise par la délibération, et que je vous épargne, suite à la déclaration de six sinistres. Il a donc fallu faire cette convention avec la SNCF réseau pour engager les travaux et notamment les travaux de sécurisation qui doivent avoir lieu en contrebas du collège, en bordure des voies ferrées. L'objet de cette délibération est d'autoriser la signature de ces conventions.

Je vous propose d'émettre un avis favorable.

**M. BOULARD** : Merci. Y a-t-il des interventions sur cette délibération technique? Je n'en vois pas. Nous allons pouvoir passer au vote.

Le Conseil du 17e arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2010 DPA 13G des 15 et 16 novembre 2010 approuvant le principe de construction d'un collège avec logements de fonction et d'un centre sportif, rue de Saussure à Paris 17e, de la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville de Paris ; des modalités de passation du marché de maîtrise d'œuvre et autres marchés de prestations intellectuelles, et autorisant le dépôt de la demande de permis de construire ;

Vu la délibération 2011 DAJ 15G des 20 et 21 juin 2011 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre de l'opération au groupement ATELIER 2/3/4, Sas MIZRAHI, RFR ELEMENTS et ABC DECIBEL ;

Vu la délibération 2012 DPA 8G du 14 mai 2012 approuvant les modalités de passation du marché d'assurance, des marchés de travaux et d'OPC correspondants ;

Vu la délibération 2013 DPA 6G du 25 mai 2013 autorisant la signature d'un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre ;

Vu la délibération 2013 DPA 18G du 14 octobre 2013 autorisant la signature d'une convention avec la SNCF pour les travaux de construction à réaliser en bordure de voie ferrée ;

Vu la délibération 2019 DCPA 19 des 12-14-15 novembre 2019 autorisant la signature d'une convention avec la SNCF pour l'étude de mission de sécurité ferroviaire pour les travaux réparatoires du collège en bordure des voies ferrées ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris, soumet à son approbation la signature d'une convention avec SNCF-Réseau pour les travaux de mission de sécurité ferroviaire liés aux travaux réparatoires du collège en bordure de voies ferrées.

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, première adjointe au maire du 17ème arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DCPA 5.

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

## **DELIBERATION N° 17-22-008**

**OBJET : 2022 DFPE 1 Subvention de fonctionnement (1530236 euros), subvention d'équipement (347486 euros) et avenants à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris – U.D.A.F (9e) pour ses onze établissements d'accueil de la petite enfance**

**M. BOULARD** : La parole est à Aline BESSIS, adjointe au maire en charge de la petite enfance, pour la DFPE numéro 1.

**Mme BESSIS** : Bonsoir à tous. Il est sujet ici d'une subvention de fonctionnement de 1530236 euros et de subventions d'équipement de 347486 euros et avenants à l'association U.D.A.F, c'est-à-dire l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris.

Pour mémoire, l'U.D.A.F gère six établissements d'accueil de la petite enfance dans le 17<sup>e</sup>, soit 160 places d'accueil. Il y a :

- Une halte-garderie à la Jonquière de 20 places,
- Une halte-garderie Le p'tit jardin de 26 places,
- Un multiaccueil À Tout Petit Pas de 22 places,
- Un multiaccueil Cardinet de 22 places,
- Un multiaccueil Saussure de 40 places
- Un multiaccueil Level de 20 places.

Bien évidemment nous allons voter pour cette subvention. Mais nous voulons souligner quand même un fait, c'est la fréquence et le montant de ces subventions qui sont assez énormes et cela revient régulièrement tous les 3-4 conseils d'arrondissement. Nous nous étonnons simplement de ce fait-là et nous voulons le souligner, que ce soit inscrit dans cette délibération. Mais nous allons voter pour parce qu'il faut quand même que nous travaillions dans l'arrondissement, même si nous n'en bénéficions pas.

Pour rappel nous avons très très peu d'attributions :

- En septembre 2021 au 88, rue de la Jonquière nous avons eu une place plus deux des après-midis et une matinée, c'est vraiment au compte-gouttes,
- À Tout Petit Pas rue des Apennins nous avons eu 10 après-midis,
- Au 14 rue Level 2 places de bébé. C'est vraiment très peu,
- En décembre 2021 À Tout Petit Pas nous avons eu 10 après-midis,
- À Brunetière Le p'tit jardin zéro place, nous n'avons pas eu quasiment de place depuis le début dans cette structure,
- Au 120, rue Cardinet zéro place, pareil, nous avons très rarement bénéficié de places dans cette structure,
- Au 88, rue de la Jonquière zéro place,
- À Saussure 31, rue Georges Picquart zéro place, et nous n'avons jamais bénéficié de place dans cette structure.

Donc voilà, avec ces détails, nous voulons souligner que dans le 17<sup>e</sup> arrondissement pour vous, les habitants du 17<sup>e</sup>, nous n'étions pas très très bien lotis.

Mais je vous invite à voter pour cette subvention.

**M. BOULARD** : Merci, Aline BESSIS, pour la précision sur les établissements concernés et gérés par l'U.D.A.F par cette délibération qui font l'objet d'attributions concertées avec la mairie d'arrondissement. Vous l'avez compris, le compte n'y est pas. Nous sommes constructifs, nous n'allons pas bloquer le fonctionnement de ces crèches gérées par ces subventions de fonctionnement et d'équipement, mais quand même il y a un vrai sujet et il

faudra absolument que les choses évoluent dans les prochains mois. Sinon nous monterons au créneau au conseil d'arrondissement et au conseil de Paris.

Je mets aux voix, sauf s'il y a des interventions.

Le conseil d'arrondissement;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 09 décembre 2021 par l'U.D.A.F de Paris et la Ville de Paris,

Vu la convention pluriannuelle d'équipement signée le 4 novembre 2013 par l'U.D.A.F et la Ville de Paris,

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement et d'une subvention d'équipement à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris – U.D.A.F. de Paris;

Sur le rapport présenté par Aline BESSIS, adjointe au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DFPE 1.

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DELIBERATION N° 17-22-009**

**OBJET : 2022 DFPE 17 - Subventions (313 717 euros) - avec conventions - à seize associations, une Société Coopérative d'Intérêt Collectif et un Établissement Public de Coopération Culturelle pour le développement d'activités partagées et ludiques parents-enfants les samedis matin dans les établissements d'accueil de la Petite Enfance à Paris centre et dans les 6e, 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e, et 20e arrondissements**

**M. BOULARD** : Toujours Aline BESSIS pour la DFPE 17.

**Mme BESSIS** : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit ici de subventions d'un montant de 313 717 euros avec conventions à seize associations, une SCIC est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif et un EPCC qui est un Établissement Public de Coopération Culturelle pour le développement d'activités partagées parent-enfants le samedi matin sur les établissements de Petite Enfance de la Ville de Paris. C'est pour la reconduction du dispositif Les Samedis Matin en Famille qui a été expérimenté en 2021 et voté en conseil d'arrondissement en mars 2021. Cela consiste à mettre à la disposition des établissements d'accueil de la Petite Enfance,

des associations afin d'y organiser les samedis matin des activités pour les parents et leurs enfants de 0 à 6 ans : éveil artistique et culturel, accompagnement à la parentalité, activités d'intérieur ou de plein air. À Paris il y a 23 établissements participants répartis dans 15 arrondissements.

Dans le 17<sup>e</sup> nous avons pour l'instant deux établissements concernés. Il s'agit de la crèche Marguerite Long et c'est l'association La Cabane Bleue qui propose chaque samedi matin, sauf quatre semaines d'été, un atelier de danse en famille ainsi qu'un plan de motricité douce (du yoga). En 2021 sur six mois 304 familles ont participé sachant que chaque séance peut accueillir 6 familles maximum. La subvention proposée est de 11471 euros pour La Cabane Bleue.

Le deuxième établissement, la crèche Pereire, l'association L'Assoce y propose des ateliers ludiques ou artistiques : danse, éveil musical, arts plastiques, ludothèque tous les samedis de 9h30 à 12h30 sauf deux semaines l'été. Le bilan 2021 sur six mois, 155 familles participantes, sachant que chaque matinée peut accueillir 40 familles maximum. La subvention proposée pour L'Assoce est de 11200 euros.

Je voulais indiquer que nous nous sommes rendus dans ces établissements le samedi matin avec Monsieur le Maire, que nous avons pu constater l'intérêt des parents et des enfants pour ces activités et que nous avons décidé de prolonger ces activités aussi à la mairie du 17<sup>e</sup> le samedi matin une fois tous les deux à trois mois en fonction de nos moyens.

Je vous invite à voter favorablement ces subventions.

**M. BOULARD** : Merci, Aline BESSIS, pour cette présentation. Vous l'avez rappelé, nous sommes allés à la rencontre des parents et des associations qui animent ces samedis matin. C'est un succès et j'appelle de mes vœux d'autres établissements pour accueillir ce type d'initiative le samedi matin pour les familles. C'est un dispositif qui rencontre vraiment un succès et si cela pouvait être étendu à d'autres volontaires, parce qu'il y a quand même des sujets logistiques d'ouverture d'établissement le samedi matin, nous en serions ravis pour servir d'autres quartiers puisqu'en l'occurrence c'est porte d'Asnières et le secteur Pereire. À Batignolles et Épinettes, nous pourrions envisager également d'avoir une crèche ou un établissement qui le propose.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je propose de passer au vote. Pardon, excusez-moi, Bertrand LAVAUD, bienvenue, bonne année.

**M. LAVAUD** : Bonne année, bonne année à toutes à tous chers collègues. Je voulais juste rapidement me réjouir de cette délibération qui est dans la lignée, si je comprends bien, du rapport qui avait été rendu par la commission des 1000 premiers jours qui justement préconisait dans les établissements de la petite enfance ce type d'action. Cela avait fait l'objet de la remise d'un rapport à Adrien TAQUET en septembre 2020 avec des conclusions en 2021. Et donc évidemment je suis favorable.

**M. BOULARD** : Aline BESSIS pour un complément.

**Mme BESSIS** : Merci. Nous avons fait d'ailleurs une conférence avec Nathalie CASSO-VICARINI qui a été rédactrice de ce rapport avec d'autres personnes bien sûr. Nous l'avons reçue à la mairie et elle a pu faire une conférence très intéressante qui a été très suivie par les internautes.

**M. BOULARD** : Merci. Je vous propose de passer au vote.

Le conseil d'arrondissement;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants,

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à seize associations, une Société Coopérative d'Intérêt Collectif et un Établissement Public de Coopération Culturelle et la signature de conventions;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DFPE 17.

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DELIBERATION N° 17-22-010**

**OBJET : 2022 DFPE/DAE/DDCT 30 – Subventions (754 023,67 euros) – avec conventions pluriannuelles d'objectifs - à 14 associations pour le fonctionnement des ludothèques et des Ludomouv citoyennes dont les activités partagées, ludiques et intergénérationnelles contribuent à renforcer le lien parents-enfants dans les 10e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements**

**M. BOULARD** : Toujours Aline BESSIS pour la DFPE 30.

**Mme BESSIS** : Il s'agit ici de subventions d'un montant global de 754 023,67 euros avec des conventions pluriannuelles d'objectifs à 14 associations pour le fonctionnement des ludothèques et des Ludomouv citoyennes.

Pour le 17<sup>e</sup>, c'est à nouveau l'association L'Assoce qui est concernée pour la ludothèque citoyenne Ludomouv installée depuis 2019 au parc Martin Luther King. La fréquentation 2021 est de 9032 visites contre 4000 en 2020, donc c'est un succès. La subvention proposée est de 20588,98 euros.

Je vous demande de voter favorablement pour cette subvention.

**M. BOULARD** : Merci. Y a-t-il des interventions? Je propose de passer au vote.

Le conseil d'arrondissement;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants,

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à 14 associations et la signature de 14 conventions pluriannuelles pour le fonctionnement des ludothèques et des Ludomouv citoyennes parisiennes,

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DFPE 30.

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DELIBERATION N° 17-22-011**

**OBJET : 2022 DCPA-6 Crèche Salneuve-18, rue Salneuve 75017, Paris 17<sup>ème</sup> arrondissement restructuration d'un centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI) et d'un Centre Médico-psychologique (CMP) en une crèche multi-accueil de 44 enfants - Objectifs, programme des travaux- Autorisations administratives**

**M. BOULARD** : La parole toujours à Aline BESSIS pour la DCPA 6.

**Mme BESSIS** : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit là d'une délibération extrêmement importante parce que c'est une nouvelle crèche qui va ouvrir presque à la fin de cette mandature et c'est très important dans un quartier qui est en déficit quasiment complet de structures petite enfance.

Il s'agit de la crèche Salneuve qui est une restructuration d'un centre de PMI et d'un CMP en une crèche multi-accueil et ce sont les objectifs des programmes de travaux et d'autorisations administratives.

L'opération vise la création d'une crèche multi-accueil de 44 places. Le coût de l'opération est de 2,9 millions, dont 1,66 million de travaux. À noter que cela comprend :

- Le désamiantage et le déplombage des bâtiments,
- La mise en accessibilité tout public depuis la rue (implantation d'une rampe extérieure),
- Le ravalement de la façade,
- La consolidation du porche et du mur d'enceinte sur rue,
- Le remplacement des menuiseries extérieures,
- La mise en place des protections solaires,
- Des travaux de gros œuvre,
- La création de la trémie d'ascenseur,
- La création d'une cuisine, d'une biberonnerie et d'une buanderie,
- La restructuration des locaux conformes au fonctionnement de la crèche avec les cloisonnements, les revêtements de sol, etc.,
- L'aménagement des espaces extérieurs en cour Oasis,
- L'isolation thermique par l'intérieur y compris les combles.

Le calendrier :

- La sélection du maître d'œuvre c'est le premier trimestre 2022. Nous y sommes quasiment. Je crois que la société et l'entreprise qui remporte le plus de votes puisque je suis les différents travaux est des Clics et des Calques, mais vous en saurez un peu plus peut-être lors d'un prochain conseil d'arrondissement,
- L'étude de conception c'est deuxième trimestre 2022- deuxième trimestre 2023, donc un an,
- Consultation du marché des travaux, deuxième trimestre 2023- quatrième trimestre 2023,
- Réalisation des travaux entre le premier semestre 2023 et le deuxième trimestre 2025,
- Pour une ouverture enfin au public au troisième trimestre 2025.

Je vous invite bien évidemment à voter favorablement cette délibération.

**M. BOULARD** : Merci, Aline BESSIS, d'avoir rappelé que c'était effectivement une de nos demandes dans le cadre des programmes d'investissement de mandature parisiens. C'est le seul projet d'ailleurs de création d'établissement de petite enfance dans le 17<sup>e</sup> que nous aurons pendant la mandature. Nous avons demandé aussi d'autres travaux d'infrastructures en matière d'établissement de la petite enfance, mais c'est une belle opportunité. La mairie du 17<sup>e</sup> pourra également attribuer l'intégralité des places de cette crèche, vous l'avez compris, ce n'est pas toujours le cas puisque nous avons parlé il y a quelques instants des crèches gérées par exemple par l'U.D.A.F où finalement nous avons un droit de tirage limité. Et c'est évidemment crucial dans un quartier largement déficitaire en structures. La seule crèche Daubigny d'une trentaine de places, et encore, ne peut pas, évidemment, subvenir aux besoins énormes du quartier. Je rappelle aussi que nous travaillons avec la Ville de Paris même si les horizons sont plus lointains, nous sommes sur une réalisation troisième trimestre 2025. Voyez le temps qu'il faut pour créer des établissements, notamment dans la partie Plaine Monceau qui manque structurellement et cruellement d'établissements pour accueillir les plus petits. C'est un sujet aussi d'échanges avec la DFPE et je veux remercier ici les équipes de la DFPE qui sont à l'écoute de nos besoins. Nous aurons l'occasion d'en reparler dans les prochains jours avec Aline BESSIS et le directeur de la DFPE.

Je mets aux voix cette délibération importante de ce conseil d'arrondissement.

Le conseil d'arrondissement;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants;

Vu la délibération 2020 DDCT 17 du 3 juillet 2020 par laquelle Madame la Maire est autorisée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution (notamment la résiliation et le règlement des marchés publics au sens des articles L.1110-1 et 1111-1 du Code de la commande publique, quel que soit leur montant, ainsi que toute décision relative à une modification du contrat lorsque les crédits sont inscrits au budget;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le principe de réalisation de l'opération de restructuration d'un centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI) et d'un Centre Médico-psychologique (CMP) en une crèche multi-accueil de 44 enfants- 18, rue Salneuve 75017, Paris 17<sup>ème</sup> arrondissement;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DCPA 6.

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DELIBERATION N° 17-22-012**

**OBJET : 2022 SG 7 Actualisation de la maquette financière des JOP 2024 – avenants à la convention de financement et aux conventions d'objectifs avec la SOLIDEO**

**M. BOULARD** : La parole est à Olivier BOUET désormais pour la SG numéro 7, conseiller d'arrondissement délégué aux jeux olympiques et paralympiques 2024 notamment.

**M. BOUET** : Merci Monsieur le Maire. Cette délibération porte sur la révision des contributions des co-financeurs publics, dont la Ville de Paris fait partie, pour un montant originel qui avait été arrêté de 135 millions d'euros en 2018, soit 10 % de la contribution publique totale à la SOLIDEO qui est l'établissement public qui construit les ouvrages olympiques. Le conseil d'administration de la SOLIDEO a adopté une maquette financière réévaluée récemment et donc la contribution publique totale passe de 1,38 milliard à 1,55 milliard soit une hausse de 174 millions, autrement dit une hausse d'un peu plus de 18 millions pour la Ville. L'essentiel de la hausse correspond à l'indexation des montants initialement exprimés en valeur 2016. Ce nouveau réajustement des montants sera probablement réalisé également en 2023. Pour le 17<sup>e</sup> nous notons la hausse de la contribution de la SOLIDEO pour la rénovation du complexe sportif Max Rousié dans le nord du 17<sup>e</sup> à hauteur de 2,25 millions d'euros contre 1,98 million d'euros précédemment.

Je vous propose de voter favorablement pour cette délibération qui concerne le financement de la Ville de Paris à destination de la SOLIDEO.

**M. BOULARD** : Merci. Y a-t-il des prises de parole sur ce sujet important ? Je propose de passer au vote.

Le Conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511- 1 et suivants;

Vu la délibération n° 2018 SG 59 en date des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 par laquelle a été approuvée la passation de la convention de financement avec la SOLIDEO;

Vu la délibération n° 2019 SG 41 en date des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019 par laquelle a été approuvée la convention d'objectifs relative à la réalisation de l'Aréna de la Porte de la Chapelle (Paris 18).

Vu la délibération n° 2019 SG 66 en date des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019 par laquelle a été approuvée la passation de la convention d'objectifs relative à la rénovation du stade Coubertin (16e);

Vu les délibérations n° 2020 SG 3-1, 3-2, 3-3 et 3-4 en date des 6, 7 et 8 octobre 2020 par lesquelles a été approuvée la passation des conventions d'objectifs relatives aux sites d'entraînement;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose de conclure un avenant à la convention de financement avec la SOLIDEO et des avenants aux conventions d'objectifs relatives à la réalisation de l'Aréna de la Porte de la Chapelle(18e), à la rénovation du stade Coubertin (16e), à la rénovation du centre sportif Bertrand Dauvin (18e), à la rénovation du centre sportif Poissonniers (18e), à la rénovation du centre sportif Max Rousié (17e) et à la rénovation de la piscine Vallerey (20e);

Sur le rapport présenté par M. Olivier BOUET, conseiller du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 SG 7.

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DELIBERATION N° 17-22-013**

**OBJET : 2022 DDCT 11 – Modification des statuts de la congrégation « Province de France des Franciscaines missionnaires de Marie ».**

**M. BOULARD** : La parole est désormais à Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire en charge de la sécurité et de la tranquillité publique, en charge également du quartier Épinettes Bessières et de la politique de la ville pour la DDCT 11.

**M. CHARPENTIER** : Merci Monsieur le Maire. La DDCT 11 est une délibération technique qui porte sur une modification de statut d'une congrégation qui a rejoint le quartier il y a peu de temps, c'est la congrégation des Franciscaines missionnaires de Marie qui sont désormais installées au 37, rue Jean Leclaire dans un bâtiment qui a eu des travaux il y a deux ans, une réhabilitation complète d'un bâtiment qui a été surélevé de deux étages que nous avons pu visiter ce week-end avec Geoffroy Boulard, Hélène JACQUEMONT et Lourdes FERNANDES. Nous avons pu constater que c'était parfaitement réhabilité et que ces missionnaires de Marie étaient parfaitement installées.

La délibération porte tout simplement sur le changement de lieu du siège social de la congrégation Province de France qui était dans le 14<sup>e</sup> arrondissement et désormais elles sont domiciliées au 37, rue Jean Leclaire.

Je vous demande de bien vouloir voter favorablement.

**M. BOULARD** : Merci. Une fois n'est pas coutume que le conseil d'arrondissement et le conseil de Paris s'expriment sur le changement de statut lié à cette congrégation. C'est l'article 13 de la loi de juillet 1901 qui prévoit l'approbation du ministre de l'Intérieur, c'est pour cela que nous

avons été saisis par le préfet qui demandé à ce que le conseil d'arrondissement se positionne avant une transmission au conseil de Paris.

Évidemment, avis favorable pour la majorité d'arrondissement et, je l'espère, pour notre conseil.

Nous allons pouvoir passer au vote.

Le conseil d'arrondissement;

Vu la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association;

Vu le décret du 16 août 1901, portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, et notamment son article 21;

Vu la délibération du conseil provincial de la Province de France des franciscaines missionnaires de Marie en date du 15 février 2020 proposant de déménager le siège social de la congrégation du 32 avenue Reille dans le 14<sup>e</sup> arrondissement au 37, rue Jean Leclair dans le 17<sup>e</sup> arrondissement;

Vu le courrier du préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris en date du 17 novembre 2021 demandant que le Conseil de Paris délibère sur la modification des statuts de la congrégation « Province de France des franciscaines missionnaires de Marie »;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris demande la modification des statuts formulée par la congrégation « Province de France des franciscaines missionnaires de Marie »;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DDCT 11.

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DELIBERATION N° 17-22-014**

**OBJET : 2022 DDCT 10 - Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement (163200 euros) à 54 associations pour le financement de 56 projets dans les quartiers populaires (1ère enveloppe)**

**M. BOULARD** : DDCT 10, toujours Hugues CHARPENTIER.

**M. CHARPENTIER** : Merci Monsieur le Maire. La DDCT 10 concerne les appels à projets politique de la ville et notamment 54 associations à l'échelle de Paris et dans le 17<sup>e</sup> arrondissement nous sommes concernés par :

- AECS qui est l'Atelier Éducatif Culturel et Sportif que nous connaissons bien pour une subvention de 3 000 euros pour son dispositif d'apprentissage de lecture et d'écriture à destination des personnes issues de l'immigration. C'est une centaine de bénéficiaires l'année dernière.
- 4 000 euros pour l'association Calliope qui rayonne sur le quartier Épinettes Bessières bien au-delà de son action dans les parcs notamment de l'arrondissement. Une subvention de 4000 euros pour son action de création d'un récit à partir des paroles des habitants du quartier. Un récit qui sera ensuite conté dans l'espace public sur le quartier des Épinettes, dispositif qui fera 150 bénéficiaires.
- Une subvention de 2 000 euros pour l'association en comité de quartier en faveur du développement, CQFD, pour ses animations notamment intergénérationnelles dans le quartier, un millier de bénéficiaires en 2020.
- L'association Jeune et Engagé, 1 200 euros pour une action précise cette fois-ci en direction des mamans du quartier pour une action qui s'appelle Maman Citoyenne et Engagée qui fait suite et qui s'inscrit dans les actions que nous confions au quartier pour aller toucher les parents et les femmes souvent seules avec leurs enfants à la maison. Il s'agit de les informer et les sensibiliser au fonctionnement de la justice pénale et de favoriser leur implication dans les situations à risque de leurs enfants. Il y a 12 bénéficiaires concernés.
- 7 000 euros pour l'association Passerelles 17, régie de quartier, quartier 17<sup>e</sup> pour son action de sensibilisation autour de la problématique de l'alimentation durable dans la continuité de ce qui a été fait l'année dernière sur le marché solidaire Serre Pouchet qui s'inscrit aussi dans le projet de l'épicerie solidaire qui arrive à côté du bloc 42 et d'un certain nombre d'ateliers qui vont avoir lieu en 2021 sur le sujet.
- 3 500 euros pour l'association Quartier et Soleil pour le développement d'actions de proximité et d'échange et de savoir pour les femmes du quartier Épinettes Bessières pour une quarantaine de bénéficiaires.

Un total de 20700 euros pour le 17<sup>e</sup> au bénéfice de 6 associations. Pas de remarques, évidemment nous les soutenons et nous accompagnons ces projets conçus de près.

Je vous demande de voter favorablement.

**M. BOULARD** : Merci pour ces explications. Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas.

Nous allons pouvoir passer au vote.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511- 14 ;

Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015, et prorogé jusqu'en 2022 ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DDCT 10.

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DELIBERATION N° 17-22-015**

**OBJET : 2022 DASES 27 DAC DASCO DDCT DFPE DJS: Subventions (1173300 euros), 13 conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations du réseau des espaces de proximité.**

**M. BOULARD :** La DASES 27 nous attend et c'est toujours Hugues CHARPENTIER qui nous la présente.

**M. CHARPENTIER :** Merci Monsieur le Maire. La DASES 27 porte sur le renouvellement des CPO, les conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations et j'espère les espaces de proximité. Dans le 17<sup>e</sup> arrondissement, c'est La ressource qui est concernée par cette délibération dans la convention d'objectifs de financement et de fonctionnement de 83000 euros est accordée, est prévue, et en plus de cette subvention prochainement des subventions relatives à des projets spécifiques qui sont menés par l'association.

- Une subvention de 3 000 euros au titre de la culture pour les dispositifs de médiation des ateliers de pratiques artistiques.
- Une subvention de 6 500 euros au titre de la famille et de la petite enfance pour des actions d'aide à la parentalité et de médiations qui sont menées dans cet espace et, à ce titre, je tiens à les saluer parce que ces acteurs, en tout cas cette association, mènent un travail vraiment de fond très important auprès des familles et des mamans du quartier aussi, nous en avons besoin.
- Une subvention de 3 000 euros au titre de la santé pour tous les dispositifs d'accès aux soins qui sont réalisés sur place, des consultations d'orthophonie et thérapeutiques.
- Une subvention de 1 500 euros pour les ateliers linguistiques, des ateliers de français.
- Une subvention de 2 000 euros au titre du lien social et notamment pour l'université populaire organisée par l'association. Université à laquelle nous avons eu l'occasion de nous rendre avec leurs élus présents et à distance.
- Et enfin une subvention de 7000 euros au titre de la politique de la Ville pour les actions développées sur le champ de l'accès au droit, l'instruction parentale, la prévention des écrans et de la maîtrise des outils numériques qui sont des sujets importants à aborder sur ce quartier.

Un total de 106000 euros pour l'association Réel Symbolique Imaginaire - La ressource. Avant de vous donner ma consigne de vote et ma proposition, quelques éléments de bilan pour 2020 pour que vous puissiez aussi vous rendre compte de la surface d'intervention de cette association. Au bilan, c'est :

- 350 à 450 enfants, adolescents et jeunes adultes qui ont été accueillis par l'association.
- 90 participants au cours d'ateliers sociolinguistiques.
- 3 100 actes de consultation avec un psychanalyste.
- 1 200 actes de rééducation au langage.

Évidemment, nous soutenons les actions de cette association et à ce titre je vous demande de bien vouloir voter favorablement cette délibération.

**M. BOULARD** : Merci. Y a-t-il des interventions pour la DASES 27? Je n'en vois pas.

Je vous propose de passer au vote.

Le conseil d'arrondissement;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2511-13 et suivants;

Vu le projet de délibération 2022 DASES 27 DAC/DASCO/DDCT/DFPE/DJS par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions, dans le cadre de conventions avec 14 espaces de proximité, fixant le montant total des subventions de la Ville de Paris à 1173300 euros au titre de l'exercice 2022;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DASES 27.

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DELIBERATION N° 17-22-016**

**OBJET : 2022 DDCT 2 DPMP/DAE/DAC/DASES/DFPE/DASCO/DJS/ DEVE – Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (821300 euros pour 42 associations et la réalisation de 120 actions).**

**M. BOULARD** : Toujours Hugues CHARPENTIER pour la DDCT 2.

**M. CHARPENTIER** : Merci Monsieur le Maire. Cette fois-ci le soutien aux associations des quartiers populaires dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et plus particulièrement cette fois-ci sur deux associations.

La première s'appelle Extramuros pour laquelle il est proposé 10 000 euros de subventions au titre du chantier éducatif aux mobilisations d'insertion professionnelle pour les jeunes très éloignés de l'emploi autour des métiers de l'envoi et de la filière bois. Cette association nous ne la connaissons pas et pour cause elle n'intervient pas sur le 17<sup>ème</sup> arrondissement. Il y a un projet qui est en cours de réflexion, mais qui à ce stade n'est pas avancé.

Et une deuxième subvention de 4 500 euros qui est proposée pour l'association Projets-19 qui, elle, intervient lors de permanences dans les centres sociaux Céfia et à la serre Pouchet qui a accueilli en 2020 une cinquantaine de personnes et accompagné une trentaine de personnes donc il y a un bilan très clair sur ce qu'elle propose et sur ce qu'elle fait.

Voilà, je suis bien embêté parce que Projets-19 nous voyons ce qu'ils font, le bilan est clair, le projet est clair. Extramuros nous ne les connaissons pas et il n'y a pas de projet encore très précis. Malheureusement, ces deux propositions de subventions sont dans la même délibération et donc je vous propose de vous abstenir parce que nous ne pouvons pas voter 10 000 euros de subventions à une association que nous ne connaissons pas, qui n'apparaît pas dans 17<sup>e</sup>. et qui n'a pas encore de projet complètement ficelé.

**M. BOULARD** : Merci, Hugues CHARPENTIER, pour ces précisions. Je propose de voter la délibération telle qu'elle vous est présentée et de voter différemment par rapport à Extramuros dont nous ne connaissons absolument pas l'existence dans le 17<sup>e</sup>. C'est dommage de pénaliser les autres associations que nous connaissons bien qui font un travail important, je pense à Projets-19 notamment.

Je soumetts aux voix.

Le conseil d'arrondissement;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511- 14,

Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015, et prorogé jusqu'en 2022,

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville.

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au projet 2022 DDCT 2.

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 6

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 30

*La majorité d'arrondissement, qui s'est abstenue lors de ce vote, a cependant notifié en séance être favorable à la délibération, à l'exception de l'article 25 auquel elle s'est opposée.*

#### **DELIBERATION N° 17-22-017**

**OBJET : 172022005 : Choix de la gestion par marché public pour le centre Paris Anim' Mado Robin dans le 17e arrondissement. Autorisation à Monsieur le Maire du 17e arrondissement**

**de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marché public pour la gestion de cet équipement**

**M. BOULARD** : Nous poursuivons notre ordre du jour par une délibération 05, je vous épargne les chiffres avant. Elle est présentée par Athénaïs de la MORANDIERE, adjointe au maire en charge de la jeunesse et des sports.

**Mme DE LA MORANDIERE** : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération a donc pour objet le choix de gestion du centre Paris Anim' Mado Robin et l'autorisation au Maire Geoffroy BOULARD de demander à la Maire de Paris la mise en œuvre d'une procédure de marché public pour la gestion de cet équipement.

Le centre Paris Anim' est actuellement géré par un marché public par l'IFAC et arrive à échéance le 31 août 2023. Les actions en matière d'activités culturelles et de loisirs d'insertion et de convivialité à la destination des Parisiens et Parisiennes requièrent le savoir-faire particulier qui ne relève pas des compétences de l'administration parisienne. L'externalisation de la gestion d'un tel équipement permet de bénéficier des compétences de gestion des professionnels et de l'animation socioculturelle et de l'éducation populaire. Cette gestion externalisée est assortie d'un contrôle de la collectivité parisienne. La gestion de cet équipement dans le cadre d'un marché public s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019. Le plus récent bilan d'exploitation du contrat fait apparaître un taux de couverture effective des charges par les recettes d'exploitation de 14,2 %. Toutefois, les retards de livraison de l'équipement ont retardé le début effectif de l'activité du centre dont la saison 2019-2020 qui devait être la première année de fonctionnement réel a été perturbée par la crise sanitaire. Dans ces conditions, l'hypothèse d'un maintien du marché public doit être envisagée dans un souci de régularité juridique d'une part et de continuité de service public d'autre part.

Ainsi chers collègues, je vous propose d'émettre un avis favorable à cette délibération.

**M. BOULARD** : Merci. Y a-t-il des interventions ?

Je vous propose de passer au vote.

Le Conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants;

Vu le Code de la commande publique et notamment sa deuxième partie relative aux marchés;

Vu le projet de délibération en date du 24 janvier 2022 par lequel Monsieur le Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement propose au Conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement de choisir le marché public pour la gestion du centre Paris Anim' Angel Mado Robin (17<sup>e</sup>);

Sur le rapport présenté par Mme Athénaïs de la MORANDIERE, adjointe au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

DÉLIBÈRE :

Article premier : Le Conseil du 17<sup>ème</sup> arrondissement choisit le marché public comme mode de gestion du centre Paris Anim' Angel Mado Robin (17<sup>e</sup>);

Article 2 : Le Maire du 17<sup>e</sup> est autorisé à demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marché public pour la gestion de cet équipement.

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DELIBERATION N° 17-22-018**

**OBJET : 2022 DASES 10 : 11 subventions de fonctionnement (206 500 euros) au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et à 9 associations et une subvention d'investissement au bénéfice de LINKEE (100 000 euros) pour des actions d'aide alimentaire à destination de personnes et familles en situation de précarité.**

**M. BOULARD** : La parole est à Lourdes FERNANDES, conseillère d'arrondissement pour la présentation de la DASES 10.

**Mme FERNANDES** : Merci Monsieur le Maire. La délibération DASES 10 concerne l'attribution de 11 subventions de fonctionnement (206 500 euros) au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et à 9 associations et une subvention d'investissement au bénéfice de LINKEE (100 000 euros) pour des actions d'aide alimentaire à destination de personnes et familles en situation de précarité.

Pour le 17<sup>e</sup>, il est proposé de trouver une subvention de 12 500 euros pour CLASS 17. Cette association fondée en novembre 2001 a pour objectif de distribuer chaque année des repas chauds durant les mois de décembre, janvier et février au sein de la mairie dans le 17<sup>e</sup> arrondissement de Paris au bénéfice de personnes de la rue et des familles en difficulté. Je tiens à remercier la région Île-de-France et la Ville de Paris qui financent cette action de solidarité. Cette solidarité apporte non seulement une aide alimentaire, mais également le soutien social essentiel qui permet de créer du lien, car il y a de plus en plus de personnes isolées.

Nous signalons aussi l'arrivée de nouveaux publics d'étudiants en précarité, de travailleurs pauvres et de seniors en difficulté. Ces repas sont l'occasion pour ces bénéficiaires de partager un moment chaleureux. Par ailleurs, CLASS 17 est une des seules associations du 17<sup>e</sup> à fournir un repas chaud en soirée. Depuis le 1<sup>er</sup> décembre, nous avons servi plus de 2 800 repas avec l'aide de 120 volontaires de l'Heure Civique, quatre associations 17<sup>e</sup> arrondissement : H et F, Lions Club et les cellules du 17<sup>e</sup> qui se mobilisent. Je les remercie sincèrement pour leur fidélité et leur engagement.

Je vous demande, chers collègues, de voter favorablement cette délibération.

**M. BOULARD** : Merci. Y a-t-il des interventions ?

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération traditionnelle, importante pour cette action de solidarité. Dans le hall de la mairie, je rappelle que l'on peut s'inscrire les vendredis soir. Nous avons ouvert à des volontaires de l'Heure Civique cette année en complément évidemment de ce que proposent les associations qui sont là depuis très longtemps. Certaines

sont cofondatrices de ce repas de solidarité et je les en remercie. C'est une action nécessaire et qui est remontée d'ailleurs au niveau parisien puisque nous avons des chiffres des autres distributions, des autres lieux à Paris, la mairie en fait partie, l'Hôtel de Ville aussi, il y a un certain nombre d'actions. Mais nous faisons partie des rares lieux qui permettent ce repas inconditionnel servi à toute personne qui en aurait besoin.

Je passe au vote de cette DASES 10.

Le Conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2511-13; L 2511-14;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques;

Vu le budget primitif de la Ville de Paris;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire sollicite l'autorisation d'attribuer, au titre de l'exercice 2022, 11 subventions de fonctionnement au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et à 9 associations et une subvention en investissement au bénéfice de LINKEE pour la réalisation d'actions de distribution d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies :

Vu les conventions pluriannuelles signées en 2021 entre la Ville de Paris et le CASVP et les associations suivantes, la Croix Rouge française, Courte-Échelle, le Marché solidaire, Entraide Notre Dame de Grâce de Passy, Magaliménil, Porte Ouverte et Solidarité, la Fédération du Secours Populaire Français du Département de Paris.

Sur le rapport présenté par Mme Lourdes FERNANDES, conseillère du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DASES 10.

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

## **DELIBERATION N° 17-22-019**

**OBJET : 2022 DVD 04 Parcs de stationnement Notre-Dame (Paris Centre) et Cardinet (17e). Avenant n° 2 fixant les dates de fin anticipée de la convention de service public de ces parcs.**

**M. BOULARD** : Nous continuons avec Christophe LEDRAN, adjoint au maire en charge de la coordination des travaux et du suivi des chantiers pour la DVD 04 en sa qualité aussi de suivi des mobilités dans notre arrondissement.

**M. LEDRAN** : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Donc la DVD 04 concerne la fixation des dates de fin anticipée de la convention de service public de deux parcs de stationnement parisiens, le parc Notre-Dame et le parc Cardinet.

Ces deux parcs de stationnement sont liés par une seule et même convention. C'est la raison pour laquelle nous devons faire deux choses. La première, compte tenu du fait que le parc de stationnement Notre-Dame est fermé suite à l'incendie de la cathédrale et ne sera pas réouvert, nous allons procéder à une résiliation anticipée de la délégation de service public. Et la deuxième action par le même vote sera de confier une délégation de service public à une entreprise qui détient déjà la gestion des parcs Anvers et Meyerbeer dans d'autres arrondissements.

L'objet de cette annonce est donc cette double résiliation de ces deux délégations de service public. C'est assez urgent puisque pour le parc Notre-Dame cela doit prendre effet au 17 février 2022 et pour le parc Cardinet la prise en main de cette nouvelle délégation de service public n'est pas encore tout à fait choisie et doit se faire au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Je vous remercie d'émettre un avis favorable.

**M. BOULARD** : Merci. Y a-t-il des interventions ?

Je vous propose de passer au vote, nous avons déjà eu des présentations de ce qui allait se passer.

Je vous propose de voter sur cette délibération qui concerne les parcs de stationnement Cardinet.

Le Conseil du 17e arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L 2511-1 et suivants et L 1411-1 et suivants;

Vu la convention de concession pour l'entretien du parc de stationnement « Notre-Dame », la construction du parc de stationnement « Cardinet » et l'exploitation des deux ouvrages à Paris 4e et Paris 17e en date du 28 novembre 2007 et son avenant n° 1 du 30 octobre 2009;

Vu la délibération 2021 DVD 09 du Conseil de Paris des 2, 3 et 4 février 2021 autorisant la résiliation anticipée de la convention de concession du 26 novembre 2007;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer avec la SEAMES, l'avenant n° 2 à la convention de la concession qui a pour objet d'acter la sortie du parc de stationnement Notre-Dame de la DSP à compter du 17 février 2022 à 0 heure et de la résiliation de la DSP à compter du 1er septembre 2022 à 0 heure;

Sur le rapport présenté par M. Christophe LEDRAN, adjoint au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DVD 04.

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DELIBERATION N° 17-22-020**

**OBJET : 2022 DTEC 1 Participation de la Ville de Paris à l'expérimentation de contrôle automatisé des niveaux d'émissions sonores des véhicules en mouvement, prévue par la Loi d'Orientations des Mobilités**

**M. BOULARD** : Toujours Christophe LEDRAN pour la DTEC 1. C'est une nouvelle direction, je laisse le soin à notre adjoint de décrypter, c'est une direction importante.

**M. LEDRAN** : Il s'agit surtout donc de délibérer concernant la participation de la Ville de Paris à l'expérimentation pour laquelle nous sommes favorables. C'est une expérimentation dans le cadre de la loi d'augmentation des mobilités, la fameuse LOM, de contrôle automatisé des niveaux d'émissions sonores des véhicules en mouvement.

L'État a proposé à des collectivités locales de participer d'une manière ou d'une autre en suivant notamment dans le cadre de leur plan d'amélioration de l'environnement sonore, c'est le cas pour la Ville de Paris depuis le mois d'octobre 2021. La forme de la participation de la Ville de Paris est par une expérimentation qui va se faire en deux temps. Premier temps, sur la période février- avril 2022, c'est une phase de test d'appareil non homologué de contrôle automatique du niveau d'émissions sonores des véhicules en circulation en vue d'en obtenir l'homologation. Ce qu'il faut savoir c'est qu'aucun appareil de cette nature n'est homologué aujourd'hui donc cette période de test va permettre d'en homologuer un ou plusieurs. Dans un deuxième temps, il s'agira de mesurer par des dispositifs visuels et sonores le dépassement des émissions sonores sur la base d'un seuil qui restera à fixer et donc aussi de photographier les plaques d'immatriculation pour les véhicules contrevenants de manière à ce que la verbalisation puisse se faire par un relevé d'information par la police municipale.

Sur cette base trois opérateurs ont été choisis. MicrodB, Bruitparif et ACOEM. Pour Paris deux sites ont été déterminés, un dans le 20<sup>e</sup> et l'autre dans le 17<sup>e</sup> arrondissement, l'objet de notre vote de ce soir. Dans le 17<sup>e</sup> arrondissement le site choisi est devant le 186, rue Cardinet. Ce dont nous pouvons nous étonner est que nous n'avons été en aucune façon associés au choix de ce site. Même si pour un certain nombre de raisons techniques nous comprenons que tous les sites qui ont été choisis au niveau national doivent correspondre un certain nombre de critères homogènes, il n'empêche que nous sommes à l'époque de la délégation de pouvoir de la territorialité dont nous avons un bel équipement qui va être testé dans le 17<sup>e</sup> arrondissement pas très loin d'ici. Pourquoi avoir choisi cette adresse? Nous nous en étonnons, franchement ce n'est pas celle que nous aurions choisie spontanément. Les

habitants des quartiers de la porte d'Asnières, enfin de toutes les portes du 17<sup>e</sup> arrondissement apprécieront.

En tout cas, nous allons quand même exprimer un vote favorable pour cette délibération.

**M. BOULARD** : Merci à Christophe LEDRAN de cette présentation. Nous pouvons nous étonner, je reviens dessus, du choix de cette rue. Cela n'a pas été concerté avec la mairie d'arrondissement. J'ai lu que cela avait été concerté, on ne sait plus quand, on ne sait pas préciser avec qui, en tout cas pas avec les élus d'arrondissement, pas avec les conseils de quartier, c'est bien dommage.

Mais nous allons voter favorablement pour la majorité d'arrondissement, vous l'avez rappelé.

La DTEC c'est la Direction de la Transition Écologique et du Climat, nouvelle Direction, j'espère qu'elle sera également territorialisée, n'est-ce pas Pierre BOURRIAUD, notre Directeur Général des Services.

Monsieur LAVAUD souhaite intervenir.

**M. LAVAUD** : Merci de me donner la parole. Je voulais juste me réjouir effectivement que cette expérimentation ait lieu, même si je n'ai pas d'avis particulier sur le lieu. C'est la loi d'orientation des mobilités qui a été publiée le 26 décembre 2019 qui permet une expérimentation de la constatation des niveaux d'émissions sonores. Cette expérimentation dure deux ans. Je vais bien sûr voter favorablement. Merci.

**M. BOULARD** : Merci Monsieur LAVAUD. Dommage que dans la LOM les élus locaux et d'arrondissement ne soient pas intégrés à une concertation obligatoire. Vous félicitez la loi, formidable, mais il y a une petite lacune, c'est consulter les élus locaux, les maires, vous voyez, c'est important quand on fait une loi. C'est vrai qu'il y a moins de maires à l'assemblée.

**M. LAVAUD** : Je comprends la remarque et cela veut dire que la Ville de Paris n'a pas été consultée non plus. C'est cela ?

**M. BOULARD** : Je ne sais pas la Ville de Paris, en tout cas la mairie d'arrondissement a été oubliée.

Je vous propose de passer au vote de cette délibération qui obtiendra, je pense, l'unanimité de notre conseil.

Le Conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement,

Vu l'article 92 de la loi d'orientation des mobilités, prévoyant l'expérimentation de la constatation des niveaux d'émissions sonores des véhicules par des appareils de contrôle automatique fixes et mobiles;

Vu le décret du 3 janvier 2022, fixant la procédure d'expérimentation de la constatation des niveaux d'émissions sonores des véhicules en mouvement par des appareils de contrôle automatique fixes et mobiles;

Vu le Code de la voirie routière, articles L. 113- 2, L 117- 1 et R 111- 1;

Vu le Code de la route, article R318- 3;

Vu l'arrêt n° 306338 du Conseil d'État concernant la dispense de redevance d'occupation du domaine public pour les dispositifs techniques destinés à assurer le respect du Code de la route;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'approuver la participation de la Ville de Paris à l'expérimentation de contrôle automatisé des niveaux d'émissions sonores des véhicules en mouvement et à autoriser, à titre gratuit, l'implantation des équipements nécessaires;

Sur le rapport présenté par M. Christophe LEDRAN, adjoint au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DTEC 1.

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DELIBERATION N° 17-22-021**

**OBJET : 2022 DVD 7 Plan Vélo 2021-2026. Conventions avec la Métropole du Grand Paris pour le versement de subventions concernant divers aménagements cyclables au titre du Plan Vélo Métropolitain (montant total de 1147541 euros)**

**M. BOULARD** : Nous passons à l'examen de la DVD 7 et c'est toujours Christophe LEDRAN, adjoint au maire, en charge notamment des mobilités et transports qui va nous la présenter.

**M. LEDRAN** : Merci Monsieur le Maire. Cette délibération fait suite à l'adoption du plan vélo même si dans cet arrondissement nous n'avons pas adopté le plan vélo au mois de novembre sur le fond, c'est le conseil de Paris qui l'a fait. En revanche, nous avons délibéré, au sein de cette instance, sur le principe de demander à la Métropole du Grand Paris de participer au financement de la pérennisation de ce que nous avons appelé Corona Pistes. C'est l'objet de cette délibération.

Je rappelle que le plan vélo a été voté au mois de novembre 2021. La métropole du Grand Paris a mis en place un Plan Vélo Métropolitain dont l'objectif consiste à réaliser la jonction de tous les plans vélos existants ou proposés par les collectivités et d'identifier les continuités cyclables à prioriser sur son territoire, le territoire de la Métropole du Grand Paris. Il y a donc un système de lignes structurantes dans Paris. Parmi ces lignes structurantes se trouvent effectivement les aménagements qui sont en cours de réalisation sur l'avenue de Clichy et l'avenue de Saint-Ouen pour un montant de 2 487 000 euros et la participation de la Métropole du Grand Paris s'élève à 25 % de ce montant c'est-à-dire 621 750 euros.

Je vous remercie d'émettre un avis favorable.

**M. BOULARD** : Merci à Christophe LEDRAN pour la présentation de cette convention qui concerne le 17<sup>e</sup> arrondissement. Je rappelle que le réseau vélopolitain concerne le

17<sup>e</sup> arrondissement, puisqu'il nous relie à La Défense sur la voie 1, et c'est notamment le secteur de la Porte Maillot qui est en travaux et qui verra une piste vélo et une continuité vers La Défense se réaliser après les travaux d'EOLE et du tramway. Sur Neuilly c'est l'axe de l'avenue de Villiers qui a été tracé. Nous allons parler aussi du Circulaire 2 qui concerne l'avenue de Wagram qui va être pérennisé également. Et puis ce qui a été rappelé c'est-à-dire l'avenue de Saint-Ouen c'est la piste V 13, la voie 13 du réseau vélopolitain, avenue de Clichy et avenue de Saint-Ouen depuis la place de Clichy en provenance de Malakoff. Cela suit, vous l'aurez compris, les grandes lignes de métro, le vélopolitain suit les grands axes du métro parisien, francilien en l'occurrence. Donc, nous pouvons nous féliciter que tout cela soit coordonné sachant que nous avons sur la circulaire 3, nous projeterons d'ailleurs le plan, ce sont les maréchaux et la voie connexe au tramway qui est bien indiquée pour le 17<sup>e</sup> et donc nous aurons un plan assez complet sur les axes principaux et viendront aussi compléter des aménagements vélo.

Y a-t-il des interventions ?

Je vois que Jean-Luc DUMESNIL a levé la main. Je lui cède la parole.

**M. DUMESNIL :** Pour se réjouir de cette déclaration qui permet de renforcer le réseau cyclable parisien et francilien. Cet aménagement qui permet de relier le centre de Paris vers les quartiers périphériques, vers les communes limitrophes. Sur cette délibération, les avenues de Saint-Ouen et de Clichy vont bénéficier d'investissements considérables avec près de 2,5 millions d'euros. C'est aussi l'occasion, il faut le souligner, de renforcer la sécurité des piétons sur ces grands axes. Ce sera aussi l'occasion de renforcer la végétalisation de l'espace public. Et donc effectivement comme vous le soulignez, Monsieur le Maire, tout cela fait partie d'un ensemble qui permettra de développer dans Paris, dans le 17<sup>e</sup> et au-delà, le réseau cyclable dont les franciliennes et les franciliens ont besoin.

**M. BOULARD :** Merci Jean-Luc DUMESNIL. Quelques petits points de calendrier, mais Christophe LEDRAN l'a abordé, la piste avenue de Wagram que nous avons évoquée fait l'objet d'une réunion de travail prochainement avec la mission vélo. Le calendrier initial sur Wagram c'était le premier trimestre, c'est visiblement intenable, en tout état de cause ce sera reprogrammé. Concernant la piste avenue des Ternes qui était validée dans le cadre du plan vélo, d'un commun accord avec Jacques BAUDRIER nous avons décidé de reporter ces travaux après les jeux olympiques et paralympiques de 2024. Je sais que ce n'est pas toujours confortable pour les cyclistes parce qu'ils cherchent à avoir des pistes cyclables sécurisées, mais ce n'est pas raisonnable de se rajouter ce niveau de travaux lourds parce que quand vous regardez ce qu'il se passe sur l'avenue de Saint-Ouen et de Clichy, ce n'est pas neutre au regard des travaux du secteur de la Porte Maillot. Cela a été fait en bonne intelligence, il faut le dire aussi, dans le cadre d'embellir votre quartier qui vient aussi se rajouter dans ce quartier Ternes-Maillot de manière à éviter la saturation générale déjà bien entamée sur Champperret.

Je vous propose de passer au vote s'il n'y a pas d'autre intervention.

Le Conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la communication 2021 SG 84 relative à l'adoption du Plan Vélo 2021-2026 présentée en séance du Conseil de Paris de novembre 2021;

Vu la délibération du Conseil Métropolitain du 15 octobre 2021 n° CM2021/10/15/18B entérinant l'octroi de cinq subventions d'investissement pour un montant total de 1 147 541 euros, projets relevant du Plan Vélo Métropolitain ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer avec la Métropole du Grand Paris cinq conventions concernant le versement de subventions pour divers aménagements cyclables au titre du Plan Vélo Métropolitain ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe LEDRAN, adjoint au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DVD 7.

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DELIBERATION N° 17-22-022**

**OBJET : 2022 DPE 3 Subventions (396 000 euros) et conventions avec 11 associations gestionnaires de recycleries**

**M. BOULARD** : La parole est à Carline LUBIN-NOEL, cette fois elle est à distance, conseillère de Paris en charge de l'économie sociale et solidaire.

**Mme LUBIN-NOEL** : Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Cette délibération a pour objet l'attribution de subventions d'un montant total de 396 000 euros et la signature de conventions avec 11 associations gestionnaires de recycleries.

Les recycleries et les ressourceries généralistes ou spécialisées contribuent à la réduction des déchets grâce au réemploi, à la réutilisation, à la réparation et à la prolongation de la durée de vie des objets ou des matériaux.

Il vous est donc ici proposé pour le 17<sup>e</sup> arrondissement d'attribuer à l'association 1000 Collectes la ressourcerie des Batignolles, via la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs, une subvention de fonctionnement d'un montant de 52 000 euros pour l'exercice de 2022. Et d'attribuer à l'association 3S : Séjour Sportif Solidaire la recyclerie sportive, via la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs une subvention de 22 000 euros pour l'exercice de 2022.

Je vous remercie de voter favorablement à cette délibération.

**M. BOULARD** : Merci pour la présentation de cette délibération DPE 3. J'avais dit aucun problème. Nous avons toujours soutenu l'action de l'association 1000 Collectes, sa recyclerie qui porte satisfaction, qui répond à un vrai besoin et d'ailleurs il y a des besoins dans d'autres quartiers et même dans d'autres villes limitrophes qui communiquent sur le 17<sup>e</sup>. Je sais que Levallois-Perret par exemple est intéressée par une annexe et c'est tant mieux.

Je vous propose de passer au vote sauf s'il y a des interventions. Oui Bertrand LAVAUD.

**M. LAVAUD** : Juste pour rebondir sur vos propos Monsieur le Maire et pour me réjouir de l'action de la ressourcerie qui fait un travail en termes de proximité qui est très important. Je voulais saluer cette action. Merci.

**M. BOULARD** : Merci. Pas d'autres interventions ?

Nous passons au vote.

Le Conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer 11 subventions d'un montant total de 396 000 euros aux associations : Emmaüs Alternatives (Paris Centre), La Textilerie (10<sup>e</sup>), La Petite Rockette (11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup>), Ma Ressourcerie (13<sup>e</sup>), La Ressourcerie Créative (14<sup>e</sup>), La Table des Matières (14<sup>e</sup>), 1000 Collectes (17<sup>e</sup>), 3S : Séjour Sportif Solidaire (17<sup>e</sup>), La Bricollette (18<sup>e</sup>), Coup de Main (20<sup>e</sup>) et Du Bleu dans les yeux (20<sup>e</sup>) et de lui autoriser à signer les 11 conventions pluriannuelles d'objectifs passées avec ces associations ;

Sur le rapport présenté par Mme Carline LUBIN-NOEL, adjointe au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DPE 3.

*Karina Perez a indiqué ne pas prendre part au vote en raison de son activité au sein de la Ressourcerie.*

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

### **DELIBERATION N° 17-22-023**

**OBJET : 2022 DLH 30 Renouvellement des locations commerciales dans les baux emphytéotiques conclus avec la RIVP**

**M. BOULARD** : La parole est à Agnès TOURY également à distance, adjointe au maire en charge des relations avec les bailleurs sociaux, pour présenter la DLH 30.

**Mme TOURY** : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, ce premier projet de délibération concerne le renouvellement des locations commerciales dans les baux emphytéotiques conclus avec la RIVP.

Il s'agit plus principalement des commerces des 1-5-7 rue d'Armaillé dans le 17<sup>e</sup> dont l'expiration du bail est normalement prévue au 31 décembre 2043. Grâce à la signature de cet avenant, cela permettrait de reconduire le bail.

C'est un projet de délibération assez technique pour lequel je vous propose un vote favorable.

**M. BOULARD** : Merci. Y a-t-il des interventions sur les renouvellements ? Je regarde l'adjoint au commerce, je sais que vous êtes allé regarder de près ces adresses rue d'Armaillé et avez pris contact avec les commerçants.

Je vous propose de passer au vote.

Le Conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122- 21;

Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.451- 1 et suivants;

Vu le bail emphytéotique conclu les 17 janvier et 1<sup>er</sup> mars 1984 avec la RIVP, portant location des immeubles communaux situés 1, 5 et 7 rue d'Armaillé (17e);

Vu le bail emphytéotique conclu les 2 et 9 mars 1960 avec la SAGI, aux droits de laquelle est venue la RIVP, modifié par avenant du 19 mars 2012, portant location de l'immeuble communal 60, rue Saint-Fargeau/103, boulevard Mortier (20e);

Vu le bail emphytéotique conclu les 4 et 17 juin 1982 avec la SAGI, aux droits de laquelle est venue la RIVP, complété par un bail complémentaire des 25 et 30 juillet 1985, puis modifié par avenant des 25 février et 15 mars 1994, portant location de divers terrains situés ZAC de Vaugirard (15e);

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris se propose de conclure avec la RIVP trois avenants aux baux précités;

Sur le rapport présenté par Mme Agnès TOURY, adjointe au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DLH 30.

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DELIBERATION N° 17-22-024**

**OBJET : 2022 DLH 35 Modification d'une garantie d'emprunt suite au refinancement d'un prêt PLS par un prêt à taux fixe pour la réalisation d'un programme de logement social par ICF Habitat La Sablière**

**M. BOULARD** : Toujours Agnès TOURY pour la DLH 35.

**Mme TOURY** : Cette fois il s'agit d'une modification d'une garantie d'emprunt suite au refinancement d'un prêt PLS par un prêt à taux fixe pour la réalisation d'un programme de logement social par ICF Habitat La Sablière.

Les logements sont au sein de la ZAC Clichy-Batignolles. Nous avons déjà voté favorablement en 2009 pour ces 11 logements sociaux PLS pour lesquels nous vous proposons également un vote favorable cette fois ci.

**M. BOULARD** : Merci. Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas.

Nous allons pouvoir passer au vote. Merci à la technique et au service pour la fluidité.

Le Conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation;

Vu la délibération 2009 DLH 322-3° en date des 23 et 24 novembre 2009 par laquelle le Conseil de Paris a accordé la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement d'un emprunt PLS n° 7707666 à contracter par ICF Habitat La Sablière en vue du financement du programme de construction neuve comportant 11 logements PLS, ZAC «Clichy-Batignolles» Lot 1.1 (17e);

Vu la délibération 2021 DLH 61 en date des en date des 13, 14 et 15 avril 2021 modifiant la garantie d'emprunt accordée par la Ville de Paris;

Vu la délibération 2021 DLH 061 par laquelle le Conseil de Paris a accordé la modification de la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement de l'emprunt PLS à contracter par ICF Habitat La Sablière en vue de la réalisation d'un programme de logements sociaux;

Vu le contrat de prêt n° 7735445 U (C703413) contracté par ICF Habitat La Sablière auprès du Crédit Foncier de France, annexé au présent et faisant partie intégrante du présent délibéré;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose de modifier la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement de l'emprunt n° 7735445 U (C703413) contracté par ICF Habitat La Sablière en vue du refinancement du prêt locatif social n° 7707666, destiné au financement partiel de la réalisation d'un programme de logement social;

Sur le rapport présenté par Mme Agnès TOURY, adjointe au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DLH 35.

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36  
Suffrages exprimés contre : 0  
Abstention : 0

#### **DELIBERATION N° 17-22-025**

**OBJET : 2022 DLH 047-1 Réitérations, modifications et demandes de garantie d'emprunts finançant divers programmes d'amélioration de la qualité de service et de création de logement social par Paris Habitat – garantie du prêt PLAI finançant le programme réalisé 3 square Graisivaudan (17e) (81330 euros)**

**M. BOULARD** : Nous achevons l'examen des délibérations pour avis avec la DLH 047 et c'est toujours Agnès TOURY qui nous la présente.

**Mme TOURY** : Il s'agit donc cette fois-ci de réitérations, modifications et demandes de garantie d'emprunts finançant divers programmes d'amélioration de la qualité de service et de création de logements sociaux par Paris Habitat.

Le projet concerne divers arrondissements, 10<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>. Pour le 17<sup>e</sup>, seulement un logement PLAI 3, Square Graisivaudan avec la réalisation de travaux pour transformer des chambres de bonne en logement. Il s'agit seulement d'un logement, mais il s'agit d'un logement PLAI dans une zone, comme vous le savez, qui a déjà subi des conventionnements.

Nous sommes plutôt favorables à la création de logements PLS ou intermédiaires et donc par principe je vous propose un vote contre ce projet de délibération. Même si évidemment nous sommes tout à fait favorables à la création de nouveaux logements et à la création d'un logement qui réunit deux chambres de bonne. Merci mes chers collègues.

**M. BOULARD** : Merci pour la présentation de cette délibération. Y a-t-il des interventions sur cette délibération ? Jean-Luc DUMESNIL.

**M. DUMESNIL** : Pour vraiment me désoler de ces refus de construire ou d'aménager des logements sociaux. Paris en a grand besoin, le 17<sup>e</sup> en a grand besoin.

**M. LAVAUD** : Je vais intervenir, Monsieur Maire, si vous le permettez. Oui bien sûr, Paris a besoin de logements sociaux, mais je partage quand même l'analyse d'Agnès TOURY. Nous savons très bien qu'il faut aussi respecter une proportion entre les PLAI, les PLS, etc. Donc je vais également voter contre.

**M. BOULARD** : Je vous propose de passer au vote.

Le Conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose d'accorder la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement d'un prêt PLAI à contracter par Paris Habitat en vue du financement de diverses opérations de logement social;

Sur le rapport présenté par Mme Agnès TOURY, adjointe au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis défavorable est donné au projet 2022 DLH 047.

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 6

Suffrages exprimés contre : 30

Abstention : 0

#### **DELIBERATION N° 17-22-026**

#### **OBJET : V172022002 Vœu relatif au remplacement des casiers des vestiaires de la piscine Champerret**

**M. BOULARD** : Merci aux différents rapporteurs, nous allons- passer à l'examen des vœux non rattachés de notre conseil d'arrondissement. Le premier est présenté par Athénaïs de LA MORANDIÈRE, adjointe au maire en charge de la jeunesse et des sports pour un vœu relatif au remplacement des casiers des vestiaires de la piscine Champerret.

**Mme de LA MORANDIÈRE** : Merci Monsieur le Maire.

Considérant que la piscine Champerret a été fermée plus d'un an pour la réalisation de travaux liés notamment au chauffage, à la ventilation et au filtrage de l'eau;

Considérant qu'après cette période de fermeture, les usagers étaient en droit d'attendre un état global de cet équipement au moins satisfaisant;

Considérant au contraire que l'espace d'accueil du public demeure très vétuste et que la moitié des casiers dans les vestiaires est cassée et irréparable;

Considérant que la société fournissant ces casiers a depuis déposé le bilan;

Considérant le courrier du Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement à ce sujet en date du 24 novembre 2021;

Considérant que la mairie de Paris a simplement indiqué en réponse que des discussions étaient en cours avec l'exploitant pour qu'il prenne en charge le remplacement des casiers;

Considérant que la Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement n'est pas davantage informée à ce stade;

Le Maire Geoffroy Boulard, Brigitte Kuster, Jean-Didier Berthault, et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Mairie de Paris procède au remplacement des casiers des vestiaires de la piscine Champerret et indique le calendrier de cette opération.

**M. BOULARD** : Merci, explications de vote Karim ZIADY au nom de Paris en commun.

**M. ZIADY** : Merci Monsieur le Maire. Le sujet est réel et important, mais nous nous dédouanons de ce vœu. Le sujet était l'objet d'une réunion ad hoc avec le responsable des services des piscines et des baignades et la mairie du 17<sup>e</sup> mercredi prochain à ma connaissance. Pour éviter une dépense directe des casiers puisque c'est quand même une responsabilité au départ de l'exploitant, nous, Ville de Paris, nous voulons que l'exploitant se charge de cette opération. Nous renvoyons au délégataire sa propre responsabilité même si nous pouvons entendre que le fournisseur a cessé son activité, nous lui rappelons que contractuellement sa responsabilité est engagée juridiquement en matière de maintenance courante de l'exploitation. Oui, les casiers de la piscine vont être réparés et les travaux vont être engagés dans les semaines à venir, mais il faut au préalable nous nous accordions avec le délégataire sur le montant avant qu'il ne procède au remplacement des casiers sans que la Ville n'ait à engager de dépenses.

Je vous remercie. Nous voterons contre ce vœu.

**M. BOULARD** : Merci aux explications de vote. Bertrand LAVAUD pour la majorité présidentielle.

**M. LAVAUD** : Je n'ai pas bien entendu malheureusement l'intervention. Je comprends qu'il va y avoir une réunion bientôt, néanmoins, je vais voter favorablement pour le vœu et tant mieux si les choses avancent derrière.

**M. BOULARD** : Merci pour votre position de vote, j'entends ce que nous dit Karim ZIADY, mais c'est quand même depuis le mois de novembre, il y a eu un an de fermeture, des discussions sont en cours nous l'avons déjà entendu, que la Ville renvoie la responsabilité au délégataire nous l'avons déjà entendu, rien n'avance et c'est nous mairie d'arrondissement qui recevons les photos de ces casiers en piteux état alors que la piscine vient seulement de rouvrir. Tout le monde se renvoie la balle, les habitants et les usagers de la piscine attendent tout simplement de pouvoir retrouver des casiers dignes d'une piscine qui vient d'être rénovée il y a quelques mois.

Je vous propose donc de passer au vote de ce vœu. Vous connaissez notre politique, quand nous faisons un vœu c'est vraiment que cela n'avance pas ou alors qu'il y a des délais administratifs et que les administrations se renvoient la balle. Là en l'occurrence, ce n'est pas possible, c'est indéfendable et nous n'avons aucun argument pour les exploitants autres que de dire que des discussions sont en cours. Ce n'est pas possible depuis le mois de novembre.

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Brigitte Kuster, Jean-Didier Berthault, Athénaïs de la Morandière et les élus de la majorité d'arrondissement.

Considérant que la piscine Champerret a été fermée plus d'un an pour la réalisation de travaux liés notamment au chauffage, à la ventilation et au filtrage de l'eau;

Considérant qu'après cette période de fermeture, les usagers étaient en droit d'attendre un état global de cet équipement au moins satisfaisant;

Considérant au contraire que l'espace d'accueil du public demeure très vétuste et que la moitié des casiers dans les vestiaires est cassée et irréparable;

Considérant que la société fournissant ces casiers a depuis déposé le bilan;

Considérant le courrier du Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement à ce sujet en date du 24 novembre 2021;

Considérant que la Mairie de Paris a simplement indiqué en réponse que des discussions étaient en cours avec l'exploitant pour qu'il prenne en charge le remplacement des casiers;

Considérant que la Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement n'est pas davantage informée à ce stade;

Geoffroy Boulard, Brigitte Kuster, Jean-Didier Berthault, Athénaïs de la Morandière et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- la Mairie de Paris procède au remplacement dans les meilleurs délais des casiers des vestiaires de la piscine Champerret et indique le calendrier de cette opération.

Le conseil d'arrondissement;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> d'arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au vœu V172022002.

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 30

Suffrages exprimés contre : 5

Abstention : 0

#### **DELIBERATION N° 17-22-027**

#### **OBJET : V172022003 Vœu relatif à la poursuite du chantier pour le prolongement du RER EOLE**

**M. BOULARD** : Nous poursuivons avec le vœu présenté par la majorité d'arrondissement, et que je vais présenter, relatif à la poursuite du chantier pour le prolongement du RER EOLE.

En septembre dernier déjà, nous avons déposé un vœu pour témoigner de notre grande inquiétude sur le respect des calendriers sur le fait que EOLE, la SNCF notamment, respecte ses engagements et c'est évidemment crucial dans le cadre de la préparation des jeux olympiques et paralympiques Paris 2024.

A fortiori, parce que le secteur de la Porte Maillot sera extrêmement sollicité pendant les jeux, accueil des délégations olympiques je le rappelle dans les hôtels Hyatt et Méridien, l'accueil du centre de presse international au palais des congrès. Nous avons pu réunir un comité Maillot réunissant l'ensemble des parties prenantes pour veiller à la bonne coordination de tous les chantiers dans le secteur, y compris EOLE, et s'assurer du respect du calendrier. Nous sommes d'ailleurs maintenant conviés aux réunions de chantier de la Porte Maillot depuis ce vœu, donc il y a des vœux qui portent. En soutien et dans le cadre de ce vœu et concernant EOLE, en novembre dernier la Maire de Paris a également alerté le Premier ministre des conséquences de surcoût estimé alors à 1,6 milliard d'euros par la SNCF réseau. Elle a demandé également à l'État d'apporter des garanties sur la réalisation de ce projet et le bouclage de son financement, sachant que la Ville participe à hauteur de 137 millions pour ce projet et que la région Île-de-France à travers Valérie Pécresse, sa présidente, s'est également mobilisée sur le sujet. Nous sommes en janvier, il est donc urgent que l'État réponde, et nous demandons par

ce vœu à ce que la Maire de Paris saisisse à nouveau, puisque c'est notre collectivité de rattachement et nous sommes concernés sur la Porte Maillot par EOLE, officiellement le Premier ministre et le gouvernement.

Explication de vote Jean-Luc DUMESNIL pour Paris en commun les écologistes.

**M. DUMESNIL** : Évidemment, nous allons voter ce vœu. Je tiens à rappeler effectivement que le chantier est coordonné par le préfet CADOT, étant donné le besoin de livraison de la Porte Maillot avant les J.O. c'est le délégataire ministériel qui en a le pilotage. Il est impératif que l'État prenne ses responsabilités et que ce chantier avance comme il se doit pour être clôturé en temps et en heure. C'est aujourd'hui vers l'État que nous devons nous tourner pour que ce chantier aboutisse enfin.

**M. BOULARD** : Merci pour votre explication de vote et votre soutien à ce vœu qui est porté par d'autres collectivités franciliennes à l'initiative de la présidente de la région Île-de-France. Bertrand LAVAUD pour la majorité présidentielle.

**M. LAVAUD** : Je comprends bien ce qui se passe, nous les connaissons les raisons des retards. Je pense que je vais voter favorablement, effectivement parce qu'il faut appuyer. Je suis d'accord. À titre personnel, je vote favorablement.

**M. BOULARD** : Merci Monsieur LAVAUD. Ceci va nous permettre, je pense, de voter à l'unanimité. C'est évidemment important que le conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement soutienne à travers ce vœu qui n'est pas que symbolique, il faut que toutes les collectivités se bougent.

**M. LAVAUD** : Juste une précision quand même, je n'ai pas d'attitude fondamentale sur le fait que le projet finira par aboutir, mais je pense qu'effectivement je me solidarise avec vous pour le fait qu'il faut que cela avance, je suis d'accord. Mais je ne suis pas inquiet sur le fait que le gouvernement finira par se saisir, si ce n'est pas déjà le cas, mais je n'ai pas d'information particulière sur ce sujet, je tiens à le préciser.

**M. BOULARD** : Merci de votre franchise. Effectivement sur le secteur de la Porte Maillot, notre inquiétude est relative. Ce qui nous inquiète, c'est la ligne dans son ensemble. Nous sommes solidaires des communes des Yvelines et des Hauts-de-Seine qui ont connu sur les travaux des futures stations et arrêts des retards très importants et surtout des dérapages financiers qui sont aujourd'hui difficilement argumentés par la SNCF et donc l'état, puisque c'est l'État qui derrière a repris les choses en main et que le préfet CADOT, que j'ai eu au téléphone, mais qui depuis le mois de novembre ne nous a pas donné l'information sur la suite.

Je vous propose de passer au vote de ce vœu.

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Brigitte Kuster, Christophe Ledran, Benjamin Mallo et les élus de la majorité d'arrondissement

Vu le vœu adopté par le Conseil de Paris lors de sa séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021;

Considérant le dérapage absolument inédit annoncé par SNCF Réseau sur le projet EOLE, avec 1,7 milliard d'euros supplémentaires pour un coût total qui pourrait désormais atteindre les 5,4 milliards d'euros;

Considérant que SNCF Réseau n'apporte aucune explication sur ce nouveau dérapage, alors même que sa responsabilité a été établie dans le cadre de l'analyse des premiers surcoûts;

Considérant que SNCF Réseau, maître d'ouvrage, reste responsable du coût et du planning de ses opérations;

Considérant la menace d'arrêt du chantier agité par SNCF Réseau si les 600 millions d'euros qu'il réclame pour 2022 ne lui sont pas avancés dans les prochaines semaines;

Considérant que ces sommes sont sans commune mesure avec les capacités financières des collectivités;

Considérant que le doublement du RER E vers l'Ouest à Nanterre en 2023, puis à Mantes-la-Jolie en 2024 est absolument crucial pour nos administrés, et attendu de longue date pour raccorder notre territoire au Réseau Express Régional;

Considérant par ailleurs que pour répondre aux inquiétudes qui pèsent sur le respect du calendrier concernant les différents projets d'infrastructures ayant cours porte Maillot, dont le prolongement du RER EOLE, la Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement a obtenu à l'automne la création et la réunion en urgence d'un comité ad hoc chargé notamment de s'assurer de la livraison des ouvrages fin 2023;

Considérant enfin que dans un courrier en date du 17 novembre 2021, la Maire de Paris a alerté le Premier ministre des conséquences du surcoût estimé alors par SNCF Réseau à 1685 millions d'euros, et lui demandait des garanties sur le devenir du projet, notamment s'agissant du financement;

Geoffroy Boulard, Brigitte Kuster, Christophe Ledran, Benjamin Mallo et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- la Mairie de Paris interpelle de nouveau l'État pour qu'il prenne ses responsabilités, notamment financières, afin de garantir la poursuite du chantier du prolongement du RER EOLE.

Le conseil d'arrondissement;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> d'arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172022003

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-22-028**

**OBJET : V172022005 Vœu relatif à l'organisation de réunions d'information dans les écoles concernant les temps périscolaires**

**M. BOULARD** : -Nous poursuivons l'examen des vœux de la majorité d'arrondissement relatif cette fois à la bonne information des familles concernant les temps périscolaires. Et c'est Alix BOUGERET, première adjointe, conseillère de Paris, qui le présente en remplacement de Géraldine ROUAH-ZANGRILLI qui a suivi particulièrement ce dossier.

**Mme BOUGERET** : En effet Monsieur le Maire, un vœu qui s'inscrit dans un contexte particulier que vous connaissez certainement et qui fait suite à des difficultés, des intrusions dans plusieurs écoles du 17<sup>e</sup> arrondissement sur le temps principalement périscolaire, temps qui est évidemment plus propice aux allers-retours et aux entrées dans l'école que pendant le temps scolaire par définition. Les parents d'élèves sont inquiets, demandent des informations, je mets à part les difficultés liées à des violences de tel ou tel enfant qui sont réglées selon les procédures qui s'imposent notamment avec des inspectrices de l'éducation nationale, les CASPE.

Mais en tout cas ce vœu vise à rassurer les parents d'élèves et à sécuriser aussi les agents de la Ville de Paris qui interviennent sur le temps périscolaire en demandant à la Ville d'institutionnaliser, d'organiser systématiquement en chaque début d'année scolaire, car ce n'est pas le cas dans toutes les écoles, un temps d'échange et de présentation aux parents d'élèves des équipes périscolaires et des animateurs par l'intermédiaire des REV. Cela aura le mérite d'une part de présenter les uns les autres, de mettre des visages sur les noms, de rappeler aussi aux parents les règles en matière de sécurité, aux équipes de présenter leur projet pour l'année scolaire.

Nous avons tendance à penser que l'information et la transparence permettront de désamorcer pas mal de crises et d'aider la communauté scolaire à avancer un peu plus sereinement et répondre aux inquiétudes des parents d'élèves. C'est l'objet de ce vœu. Je vous remercie.

**M. BOULARD** : Merci. Explication de vote. Fabrice DASSIE.

**M. DASSIE** : Merci Monsieur le Maire. Nous sommes plutôt favorables sur le fond du vœu, mais un certain nombre de choses ne conviennent pas sur notamment la forme et en particulier le titre qui laisse penser autre chose. Le vœu ainsi expliqué, Madame BOUGERET, permet de trouver un accord sur le fait qu'effectivement il faut pour organiser ces réunions d'information, mais dans votre titre qui consiste à dire « la bonne information des familles » cela laisse sous-entendre qu'il y aurait de « mauvaises » informations ou qu'il n'y en aurait pas. Nous proposons qu'il y ait une modification, un amendement au titre de ce vœu. Nous pourrions par exemple dire « le vœu relatif à l'organisation de réunions d'information ». C'est une de nos demandes.

Un autre point sur les considérants, vous parlez « d'inquiétudes légitimes », cela laisse sous-entendre peut-être autre chose, donc si vous êtes d'accord pour marquer « inquiétudes » simplement dans votre considérant. Et modification du titre.

Dans ces cas-là, nous serons favorables à voter ce vœu. Voilà, je vous remercie Monsieur le Maire.

**M. BOULARD** : Merci Monsieur DASSIE. Je laisse la parole à Bertrand LAVAUD.

**M. LAVAUD** : Oui je suis d'accord, je vais voter ce vœu. La « bonne information » est une expression, effectivement... je comprends la remarque de Monsieur DASSIE. Si vous vous mettez d'accord, je vote, il n'y a pas de souci.

**M. BOULARD** : Merci Monsieur LAVAUD. Donc nous sommes favorables à la proposition de Monsieur DASSIE pour modifier le titre, je le concède, nous prendrons votre formulation qui allait très bien, « organisation de réunions d'information ». Effectivement, nous enlèverons le terme « légitimes » pour les inquiétudes, ce qui nous permettra de voter ce vœu qui va dans le bon sens, qui est nécessaire et qui permettrait d'être étendu, je l'espère, à l'ensemble de la capitale.

Nous allons passer au vote du vœu ainsi amendé.

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Brigitte Kuster, Alix Bougeret, Géraldine Rouah-Zangrilli et les élus de la majorité d'arrondissement

Considérant les inquiétudes des parents d'élèves concernant les personnels qui encadrent leurs enfants durant les temps périscolaires;

Considérant l'appréhension des parents d'élèves générée par les intrusions d'individus dans les écoles pendant les temps périscolaires;

Considérant que les maires d'arrondissement n'ont aucune responsabilité envers ces personnels, et encore moins envers les personnels des structures extérieures retenues par la Mairie de Paris pour animer une partie des temps périscolaires;

Considérant pourtant que les maires d'arrondissement sont souvent interpellés par les représentants de parents d'élèves sur des situations très diverses, entourant les temps périscolaires;

Considérant qu'au-delà des faits graves de violences, qui doivent évidemment être traités à part, les parents dénoncent aussi simplement l'insuffisance des informations dont ils disposent s'agissant des personnes qui encadrent et s'occupent de leurs enfants, et plus globalement des temps périscolaires;

Considérant qu'il suffirait de mettre en place une réunion d'information périscolaire dans chaque école chaque début d'année, voire au début de chaque trimestre concernant les TAP, pour présenter aux parents l'équipe d'animateurs de la Ville et/ou les équipes des structures partenaires;

Considérant qu'apporter la garantie de l'effectivité de ces réunions entre dans le champ de « l'ambitieuse politique éducative et périscolaire de la Mairie de Paris »;

Considérant que cela participerait à rassurer les parents d'élèves et instaurerait un climat d'échange, propice à la confiance;

Considérant que ces réunions pourraient par ailleurs constituer un temps privilégié entre l'ensemble des membres de la communauté éducative (personnels de l'Éducation nationale, personnels municipaux, structures partenaires de la Ville, élus et parents) sur le(s) projet(s) pédagogique(s) de l'école, conformément à l'esprit du Projet éducatif de territoire (PEDT);

Considérant au surplus que ces réunions, pour peu qu'elles interviennent en début d'année scolaire, permettraient aux animateurs de rapidement identifier les personnes susceptibles de prendre en charge l'enfant à la fin des temps périscolaires, d'être informés sur les personnes habilitées à récupérer l'enfant et par conséquent de garantir leur sécurité;

Considérant enfin qu'elles permettraient à tous de se réappropriier les règles élémentaires de sécurité, portant par exemple sur les taux d'encadrement ou sur les temps d'entrées et de sorties de l'école;

Considérant le courrier adressé le 2 décembre 2021 à la Maire de Paris par la mairie du 17ème arrondissement formulant cette proposition;

Geoffroy Boulard, Brigitte Kuster, Alix Bougeret, Géraldine Rouah-Zangrilli et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- la Mairie de Paris demande aux CASPE d'organiser, en lien avec les mairies d'arrondissement et dès la prochaine rentrée, au moins une réunion annuelle d'information dans toutes les écoles avec l'ensemble des personnels (municipaux et autres) intervenant sur les temps périscolaires.

Le conseil d'arrondissement;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> d'arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu VI72022005

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DELIBERATION N° 17-22-029**

#### **OBJET : VI72022006 Vœu relatif au changement de fournisseur pour l'approvisionnement des chaufferies à gaz de 15 000 locataires du parc social de la RIVP**

**M. BOULARD** : Nous poursuivons avec un vœu présenté par la majorité d'arrondissement relatif au changement de fournisseur pour l'approvisionnement des chaufferies à gaz de certains logements de la Régie Immobilière de la Ville de Paris, RIVP. Il est présenté par Agnès TOURY, adjointe au maire en charge des relations avec les bailleurs sociaux.

**Mme TOURY** : La société E-Pango était fournisseur de la RIVP, fournisseur de gaz des chaufferies pour 15 000 locataires et elle a décidé, suite aux hausses des matières premières que nous avons tous suivies, de ne plus honorer ses engagements. Donc du jour au lendemain la RIVP a dû trouver une solution. Évidemment, actuellement une solution à des tarifs très élevés, c'est-à-dire en lien avec le prix du marché. Et elle a décidé, pour éviter une régularisation ultérieure fortement débitrice, d'anticiper et de demander un acompte de charges de 40 euros par mois en moyenne aux locataires. Dans notre cas dans le 17<sup>e</sup>, cela concerne 1200 logements.

Geoffroy BOULARD, Jean Didier BERTHAULT et les élus de la majorité d'arrondissement émettons le vœu que la Mairie de Paris demande à la RIVP de maintenir le montant actuel des charges des 15 000 locataires de la RIVP concernés, dont les 1 200 dans le 17<sup>e</sup> et de rembourser

intégralement les locataires qui s'en seraient d'ores et déjà acquittés. Je vous remercie mes chers collègues.

**M. BOULARD** : Merci Agnès TOURY. La parole est aux groupes politiques. Mariam MAMAN.

**Mme MAMAN** : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Nous nous abstenons sur ce vœu, la raison est que la RIVP lance une procédure juridique pour obtenir une compensation auprès d'E-Pango. Comme cela a été bien résumé tout à l'heure c'est E-Pango qui a signifié à la RIVP qu'elle ne souhaitait pas prendre en charge l'augmentation du prix du gaz, mais la loi ne permet pas à la RIVP de changer cela, il y a un décret et la RIVP ne peut pas prendre en charge cette augmentation. C'est la raison pour laquelle la Mairie de Paris a décidé d'augmenter de 20 % sa contribution au FSN énergie, et les locataires identifiés comme les plus vulnérables seront accompagnés pour faire des demandes d'aide. C'est un décret qui impose aux bailleurs de récupérer les dépenses donc la RIVP ne peut pas y déroger.

C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons.

**M. BOULARD** : Merci de vos explications. Bertrand LAVAUD pour la majorité présidentielle.

**M. LAVAUD** : Je comprends l'idée du vœu qui est effectivement que les locataires n'ont pas à supporter ce qui se passe actuellement, surtout de manière anticipée. Mais je comprends aussi ce qui vient d'être dit. Donc c'est un peu compliqué. Je vais m'abstenir, je crois.

**M. BOULARD** : Merci pour votre explication de vote. En l'espèce, la RIVP annonce qu'elle entend bien récupérer le manque à gagner à la suite d'un recours en justice et ensuite reverser l'intégralité de l'indemnité obtenue aux locataires. Mais elle doit pouvoir trouver une solution comptable pour provisionner cette perte temporairement et ne pas faire subir et supporter cette hausse aux locataires. C'est l'équivalent de 500 euros par an avec le contexte que vous connaissez tous.

**M. LAVAUD** : Monsieur le Maire, juste une chose, ce que vous venez de dire est intéressant, mais ce n'est pas précisé dans le vœu, je crois. Si c'est cela, je vote le vœu, il n'y a pas de souci.

**M. BOULARD** : C'est précisé dans le vœu.

**Mme TOURY** : C'est tout à fait précisé dans le vœu.

**M. LAVAUD** : De demander à la RIVP de trouver une solution comptable de manière à compenser? C'est cela qui est important, parce que ce qui vient d'être avancé comme argument par Mariam MAMAN c'est justement que ce n'est pas possible juridiquement de le faire.

**Mme TOURY** : Ce qui est écrit c'est : « considérant que l'opportunité d'augmenter les charges dans un premier temps pour rétrocéder l'éventuelle indemnité obtenue du précédent fournisseur de gaz pose réellement question et ressemble davantage à une avance des locataires sur la trésorerie de la RIVP. »

**M. LAVAUD** : OK. Si c'est possible de le faire, je vote pour. Parce que je pense que les locataires n'ont pas à subir, car ils n'y sont pour rien.

**M. BOULARD** : Nous avons réussi à vous convaincre, Monsieur LAVAUD.

**M. LAVAUD** : Oui, je suis pragmatique.

**M. BOULARD** : Je propose que nous passions au vote.

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Agnès Toury, Jean-Didier Berthault et les élus de la majorité d'arrondissement

Considérant que la société E-Pango, fournisseur de gaz des chaufferies de 15 000 locataires de la RIVP a décidé unilatéralement d'arrêter l'approvisionnement, au motif que la hausse des matières premières ne lui permettait plus d'honorer les engagements contractuels qu'elle avait pris un an plus tôt avec la RIVP;

Considérant que la société E-Pango a fait part de cette décision dès le mois d'octobre 2021 et a cessé techniquement de fournir la RIVP fin décembre 2021;

Considérant que dans ces conditions, la RIVP a dû conclure un nouveau marché en urgence;

Considérant que le prix du nouveau marché de fourniture de gaz est indexé sur le cours actuel, en très forte hausse, et en tout état de cause, plus élevé que le prix du précédent marché;

Considérant que les conditions financières du nouveau marché ne sont donc pas financièrement favorables pour la RIVP;

Considérant que la RIVP a décidé d'imputer cette augmentation aux locataires concernés en augmentant leur acompte de charges de 40 euros par mois en moyenne, soit 480 euros pour l'année 2022;

Considérant que la RIVP souhaite ainsi leur «éviter une régularisation (ultérieure) fortement débitrice»;

Considérant néanmoins que la RIVP envisage d'engager la responsabilité de l'ancien fournisseur, dans le but éventuellement d'obtenir des indemnités;

Considérant qu'elle souhaite par la suite «reverser intégralement» ces indemnités aux locataires;

Considérant que la RIVP ne peut pas faire peser sur les locataires de son parc de logements sociaux son manque d'anticipation quant à l'arrêt de l'approvisionnement par l'ancien fournisseur et s'agissant de la conclusion d'un nouveau marché;

Considérant que l'opportunité d'augmenter les charges dans un premier temps pour rétrocéder l'éventuelle indemnité obtenue du précédent fournisseur de gaz pose réellement question et ressemble davantage à une avance des locataires sur la trésorerie de la RIVP;

Considérant que cela n'a absolument aucun sens;

Geoffroy Boulard, Agnès Toury, Jean-Didier Berthault et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- la Mairie de Paris demande à la RIVP de maintenir le montant actuel des charges des 15 000 locataires de la RIVP concernés, dont 1200 dans le 17<sup>ème</sup> arrondissement, et de rembourser intégralement les locataires qui s'en seraient d'ores et déjà acquittées.

Le conseil d'arrondissement;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> d'arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172022006

Nombre de votants : 35 dont 4pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 30

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 5

#### **DELIBERATION N° 17-22-030**

#### **OBJET : V172022007 Vœu relatif au soutien de la Mairie de Paris envers les commerces alimentaires parisiens**

**M. BOULARD** : Nous enchaînons avec le vœu présenté par Philippe GUERRE, adjoint au maire en charge du commerce et de l'artisanat et des métiers d'art, en charge de nous présenter un vœu relatif au soutien de la Mairie de Paris envers les commerces alimentaires parisiens.

**M. GUERRE** : Merci Monsieur le Maire. Les faits indéniables de la crise sanitaire sur les commerces physiques qui est encore palpable en ce début d'année, et l'examen des bilans de fin d'année sont certainement révélateurs de ce qu'ont subi les commerçants. De nombreuses boutiques et centres commerciaux ont été fermés, le télétravail imposé depuis de nombreux mois accentue la baisse de la fréquentation de nos rues commerçantes. Les commerces de bouche et traiteurs paient un lourd tribut et par exemple l'activité des traiteurs est en net recul et se chiffre à 60 % pour décembre 2021 et 80 % pour janvier selon l'organisme gérant les traiteurs événementiels de Paris. L'APUR selon une étude récente dresse les mêmes constats dans son rapport mis à jour le 18 janvier 2022. L'APUR précise que la fréquentation des commerces en janvier 2022 est inférieure au niveau d'avant crise et inférieure à Paris par rapport au reste de l'Île-de-France. Ce même organisme classe les commerces alimentaires parmi les 10 métiers les plus en tension.

Considérant les différentes mesures de soutien mises en place à la suite de la crise sanitaire, fonds de solidarité, PGE, report d'échéances fiscales et fonds de résilience, ce dernier dispositif mis en place par la région Île-de-France et abondé par la métropole du Grand Paris et la Ville de Paris a permis d'aider 1640 entreprises à Paris pour un montant de 30,3 millions d'euros.

La région Île-de-France a décidé de ne pas demander le remboursement des avances du fonds de résilience, ce qui transforme son soutien en subvention.

Par ces faits, nous demandons, Geoffroy BOULARD et les élus de la majorité d'arrondissement, émettons le vœu que la Mairie de Paris mette en place un dispositif de soutien financier pour les commerçants alimentaires parisiens qui pourrait prendre les formes suivantes :

- L'exonération à titre exceptionnel des droits de voirie pour lesdits commerces,
- L'exonération à titre exceptionnel des charges locatives des baux commerciaux à travers le GIE Paris Commerces et la SEMAEST,
- Que la Mairie de Paris intègre le programme Centres-Villes vivants de la Métropole du Grand Paris, qui a pour objet la préservation et le renforcement des commerces de proximité.

**M. BOULARD** : Merci, Monsieur GUERRE, pour la présentation de ce vœu. Explication de vote, c'est Fabrice DASSIE qui la présente au nom de Paris en commun et les écologistes. Nous vous entendons, mais nous ne vous voyons pas. Vous avez dû appuyer sur « vidéo » parce qu'il y a quelques instants nous vous voyions. Je crois qu'il y a peut-être un problème de réseau, car nous voyons un panneau « attention ». Nous vous entendons bien, c'est l'essentiel.

**M. DASSIE** : Nous sommes un petit peu étonnés, car, nous sommes tous conscients de la période difficile que traversent nos commerçants et tous les petits commerçants en particulier. Il se trouve que votre vœu est vraiment ciblé sur les commerces alimentaires parisiens. Nous considérons et nous voulons rappeler les efforts consentis par la Ville de Paris depuis le début de la crise sanitaire y compris l'année dernière et la fin de l'année dernière encore pour le soutien aux commerces de proximité, sachant que le plan de relance de l'État n'a pas été à la hauteur pour la Ville de Paris et nous le regrettons. Il est important de dire qu'il a été question pendant l'année 2021 d'apporter du soutien à des milliers de commerçants avec l'exonération de loyers commerciaux pour près de 110 millions d'euros à la fin 2021, des exonérations également de redevances de voirie pour plus de 35 millions d'euros et qu'en plus de cela il y a eu en 2021 le dispositif « terrasses éphémères » qui a permis de booster l'activité commerciale en particulier de la restauration et nous pouvons parler aussi du dispositif SEMAEST.

Nous ne comprenons pas très bien ce vœu qui voudrait sous-entendre qu'il n'y a pas de choses qui ont été faites, d'autant que vous connaissez l'engagement de la Ville de Paris pour le commerce de proximité et donc les commerces alimentaires parisiens. Nous comprenons la démarche, nous sommes évidemment d'accord sur le principe, mais le vœu n'est pas à sa place à notre sens, d'autant qu'il demande quand même des exonérations assez précises. La Ville de Paris est totalement mobilisée sur l'aide aux commerçants, et vous le savez. Donc pour toutes ces raisons nous abstiendrons.

**M. BOULARD** : Bertrand LAVAUD pour la majorité présidentielle.

**M. LAVAUD** : Je voulais souligner que le plan de relance sur Paris c'est pratiquement de 2 milliards et surtout que des mesures récentes ont été prises concernant les commerçants, la réduction de 20 % des cotisations salariales en cas de perte de 30 % du chiffre d'affaires qui a été prise pour les mois de décembre ou janvier, nous parlons de choses d'actualité. Et s'il y a une perte de 65 %, c'est carrément exonération des cotisations patronales. Donc il y a quand même beaucoup de choses qui sont faites. Je suis favorable au vœu, dans la période difficile tout est bon pour aider les commerçants alimentaires en l'occurrence. Je voterai pour.

**M. BOULARD** : Merci Monsieur LAVAUD. Effectivement, c'est important qu'il y ait un signal de la Ville de Paris. À vous entendre Monsieur DASSIE, vous êtes étonné. Nous ne sommes pas étonnés, vous nous parlez du passé et là nous parlons du présent et de l'avenir à très court terme pour un certain nombre de restaurateurs et de commerces alimentaires qui souffrent. Ce n'est pas lié à la politique de la Mairie de Paris, vous savez, c'est le télétravail, la reprise épidémique du mois de janvier qui a un impact très important, nous avons des remontées très fortes et nous regardons ce que la Mairie de Paris peut actionner comme dispositif dans le cadre de ses compétences. Je rappelle que la région Île-de-France a choisi de transformer son dispositif initial du fonds résilience en subvention et de renoncer au remboursement demandé aux entreprises qui avaient bénéficié de ce dispositif soutenu, abondé par la métropole du Grand Paris et de la Ville de Paris. Il faut être proactif et volontariste.

Il y a deux leviers, vous les avez entendus, les droits de voirie pour les commerces qui sont concernés, ce ne sont pas tous les commerces parisiens, nous n'allons pas mettre les finances

qui sont déjà dans le rouge dans une situation catastrophique, c'est quand même très précis. Et à travers l'outil des bailleurs sociaux, le cas des loyers qui sont perçus par le GIE Paris Commerces et aussi la SEMAEST, nous avons un autre levier municipal. C'est un vœu proactif et qui demande aussi à la Ville de Paris d'intégrer le programme Centres-villes vivants métropolitains qui est mis en place justement pour aider les commerces indépendants en centre-ville. C'est très important dans cette période parce que les commerces indépendants sont ceux qui sont les plus en difficulté, souvent démunis et qui ont besoin de retrouver de la trésorerie pour repartir, nous l'espérons, durant cette année 2022.

Nous allons passer au vote après ces expressions des groupes politiques.

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Philippe Guerre et les élus de la majorité d'arrondissement

Considérant que les effets indéniables de la crise sanitaire sur le commerce physique sont encore palpables en ce début d'année, a fortiori avec la recrudescence de l'épidémie;

Considérant que de nombreuses boutiques et centres commerciaux, y compris à Paris, ont été fermés;

Considérant également l'impact du télétravail, qui participe à la baisse de la fréquentation des artères commerçantes de la capitale;

Considérant par ailleurs qu'au-delà des commerces de bouches ordinaires, l'activité des traiteurs est en net recul et se chiffre à 60 % pour décembre et 80 % pour janvier et février (selon le Think Tank Traiteurs Événementiels Paris, qui réunit les huit majors franciliens du secteur);

Considérant que l'Observatoire de l'économie parisienne de l'APUR dresse les mêmes constats dans son rapport sur les données conjoncturelles, mis à jour le 18 janvier 2022;

Considérant plus précisément que selon l'APUR pointe ainsi une fréquentation des commerces au 1er janvier 2022 inférieure à son niveau d'avant crise et inférieure à Paris par rapport au reste de l'Île-de-France;

Considérant que l'APUR classe également les commerces alimentaires et métiers de bouche parmi les 10 métiers les plus en tension;

Considérant les différentes mesures de soutien mis en place à la suite de la crise sanitaire (Fonds de solidarité; Prêt garanti par l'État; Report d'échéances fiscales; Fonds Résilience);

Considérant plus particulièrement que le Fonds Résilience mis en place par la Région Île-de-France et abondé par la Métropole du Grand Paris et la Ville de Paris, a permis d'aider 1640 entreprises installées à Paris (TPE, micro-entreprises, associations et acteurs de l'économie sociale et solidaire) pour un montant de 30,3 millions d'euros;

Considérant que la Région Île-de-France a décidé de ne pas demander le remboursement des avances du Fonds Résilience, transformant ainsi son soutien en subvention;

Geoffroy Boulard, Philippe Guerre et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- la Mairie de Paris mette en place un dispositif de soutien financier pour les commerçants alimentaires parisiens impliquant pour le premier semestre 2022 :

- L'exonération à titre exceptionnel des droits de voirie pour lesdits commerces
- L'exonération à titre exceptionnel des charges locatives des baux commerciaux des bailleurs sociaux parisiens, à travers le GIE Paris Commerces et la SEMAEST

- la Mairie de Paris intègre le programme Centres-Villes vivants de la Métropole du Grand Paris, qui a notamment pour objet la préservation et le renforcement des commerces de proximité.

Le conseil d'arrondissement;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> d'arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au vœu V172022007

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 29

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 6

#### **DELIBERATION N° 17-22-031**

#### **OBJET : V172022004 Vœu relatif à la création d'un nouveau marché alimentaire découvert dans le 17<sup>ème</sup> arrondissement**

**M. BOULARD** : Le prochain vœu est présenté par la majorité d'arrondissement, et c'est le dernier. Il est relatif à la création d'un marché alimentaire découvert dans le 17<sup>e</sup> arrondissement. Il est présenté par Alix BOUGERET, conseillère de Paris, premier adjoint en charge du quartier Martin Luther King.

**Mme BOUGERET** : Merci Monsieur le Maire. Un autre vœu d'ailleurs presque similaire suivra, les grands esprits se rencontrent, mais pas tout à fait puisque notre vœu est un peu différent de celui de Bertrand LAVAUD. Ce vœu s'inscrit dans une démarche ancienne qui date de plusieurs années, en l'occurrence de 2018, où la majorité avait déposé un vœu au conseil d'arrondissement puis au conseil de Paris qui avait été adopté et qui visait justement à la création d'un marché alimentaire découvert dédié à l'agriculture urbaine dans le 17<sup>e</sup> arrondissement et pourquoi pas dans le quartier Clichy-Batignolles. Cette ouverture de marché est évidemment conditionnée à la réalisation d'une étude de marché du tissu commercial du quartier de manière à ne pas pénaliser les commerces avoisinants, cela paraît évident, et de faisabilité. Ce vœu avait été voté au conseil de Paris.

Celui qui est présenté aujourd'hui vise à ajouter une nouvelle pierre à cet édifice et à concrétiser ces engagements qui ont été pris par la mairie du 17<sup>e</sup> et la Mairie de Paris pour que soit effectivement implanté un nouveau marché alimentaire principalement dédié aux circuits courts, à l'agriculture urbaine, ce qui est cher au maire du 17<sup>e</sup> arrondissement et privilégiant l'approvisionnement de notre quartier Clichy-Batignolles.

**M. BOULARD** : Merci. Karim ZIADI.

**M. ZIADI** : Merci Monsieur le Maire. Nous partageons beaucoup de choses écrites dans le vœu, mais ce qui me pose problème, c'est qu'il n'y a pas eu de deuxième vœu en 2018 et depuis je n'ai pas vu la fameuse étude de commercialité ni les résultats et je ne sais pas ce qu'en pense le conseil de la Ville de Paris. En plus, c'était avant la crise du COVID. En tout cas ce que je sais c'est que pour l'instant la DAE n'a pas du tout identifié cette demande.

Nous nous abstenons parce que nous ne savons pas encore exactement comment nous positionner par rapport à cela. Nous n'avons pas envie de nous engager à voter favorablement pour qu'ensuite nos collègues refusent d'avancer sur ce projet.

**M. BOULARD** : Merci. Bertrand LAVAUD vous avez présenté un vœu qui n'est pas exactement le même, mais est-ce que vous voulez le présenter ?

**M. LAVAUD** : Oui je le présente, je vais voter le vôtre, mais je vais présenter le mien aussi. Je pense qu'ils ne sont pas incompatibles.

**M. BOULARD** : Nous allons passer au vote du vœu présenté par Alix BOUGERET. Je rappelle que nous n'avons jamais eu l'étude de commercialité, Karim ZIADI, de la part de la DAE et c'est pour cela que nous relançons. Et il y a eu la crise, évidemment, il y a eu d'autres sujets, mais cela fait quand même quatre ans, donc il est temps que nous aboutissions et que nous ayons des éléments objectifs pour lancer la création d'un nouveau marché découvert qui pourrait être spécialisé sur l'agriculture urbaine.

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Alix Bougeret, Philippe Guerre et les élus de la majorité d'arrondissement

Vu le vœu 172018031 relatif à la création d'un marché alimentaire découvert dédié à l'agriculture urbaine dans le 17ème adopté par le Conseil d'arrondissement du lundi 16 avril 2018;

Vu le vœu 213 relatif au lancement d'une étude de commercialité pour la création d'un marché de producteurs notamment dédié à l'agriculture urbaine dans le 17ème arrondissement, adopté par le Conseil de Paris des 2, 3 et 4 mai 2018;

Considérant que la Mairie du 17ème arrondissement et la Mairie de Paris se sont engagées en 2018, à travers les vœux précités, dans la création d'un nouveau marché alimentaire découvert dans le quartier Clichy-Batignolles;

Considérant que la Mairie de Paris avait cependant conditionné la création de ce nouveau marché l'analyse du bassin de clientèle, de l'équilibre économique, du tissu commercial du quartier, du type de marché envisagé et de l'étendue de son offre;

Considérant que la Mairie de Paris avait donc lancé une étude de faisabilité et de commercialité pour la création d'un marché alimentaire de producteurs locaux, privilégiant les circuits courts et une agriculture respectueuse de l'environnement, avec une dimension dédiée à l'agriculture urbaine et ouvert aux « Parisculteurs »;

Geoffroy Boulard, Alix Bougeret, Philippe Guerre et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- la Mairie de Paris, conformément à ses engagements de 2018, implante un nouveau marché alimentaire découvert dans le 17ème arrondissement privilégiant l'approvisionnement en circuits courts et l'agriculture urbaine.

Le conseil d'arrondissement;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème d'arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au vœu V172022004

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 30

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 5

#### **DELIBERATION N° 17-22-032**

#### **OBJET : V172022001 Vœu relatif à la présence d'un marché alimentaire – Place Françoise Dorin**

**M. BOULARD** : Je cède la parole à Bertrand LAVAUD au nom de la majorité présidentielle qui présente un vœu relatif à la présence d'un marché alimentaire place Françoise Dorin.

**M. LAVAUD** : Je ne l'ai pas inventé tout seul, c'est suite à des remontées des habitants et d'associations. Considérant que le quartier Martin Luther King n'a pas de marché alimentaire, considérant que les habitants attendent de trouver des produits frais, de saison, à des prix abordables à proximité de chez eux, l'importance de répondre à la demande croissante de favoriser les circuits courts et évidemment l'envie de chacun de faire vivre ce quartier et de créer des lieux de vie et le souhait des commerçants, notamment place Françoise Dorin et dans le quartier de plus de passage et de visibilité.

Donc la proposition est que la Mairie de Paris envisage la mise en place d'un marché alimentaire place Françoise Dorin et recherche des solutions logistiques et techniques pour cette mise en place notamment les bornes de raccordement électrique. Je vous remercie.

**M. BOULARD** : Merci. Explication de vote Karim ZIADI pour Paris en commun les écologistes.

**M. ZIADI** : Merci Monsieur le Maire. En cohérence, nous nous abstenons également sur ce vœu même si je précise que je trouve que le vœu est beaucoup moins précis et beaucoup moins bien rédigé que le vœu de la mairie du 17<sup>e</sup>. Nous nous abstenons, nous ne sommes pas contre, car nous tenons compte également de la demande des habitants du quartier qui ont envie d'avoir un marché, seulement il faut voir si c'est possible.

**M. BOULARD** : Merci. Pour la majorité d'arrondissement Philippe GUERRE, adjoint au maire.

**M. GUERRE** : Merci Monsieur le Maire. Monsieur LAVAUD comme le vœu de la majorité d'arrondissement présenté par Alix BOUGERET l'atteste, nous avons en commun le fait d'implanter un marché alimentaire découvert dans notre arrondissement afin de répondre à

un besoin croissant et de permettre de favoriser les circuits courts et dédiés à l'agriculture urbaine chère à notre Maire Geoffroy BOULARD. La mise en place d'un tel marché demande une expertise commerciale de l'offre proposée. D'autre part, l'emplacement que vous citez, place Françoise Dorin, fait actuellement l'objet d'une étude pour l'implantation d'un magasin Truffaut et d'autres aménagements.

Donc pour votre vœu nous nous abstiendrons.

**M. BOULARD** : Monsieur LAVAUD vous avez eu les réponses également de la majorité d'arrondissement. Nous ne sommes pas contre puisque nous avons présenté un vœu un peu similaire, mais un peu plus large. La localisation place Françoise Dorin, entre nous, et Philippe GUERRE l'a rappelé, n'est pas si évidente en termes de commercialité, mais aussi en termes de place disponible. Et je rappelle que la mairie d'arrondissement s'est battue pour défendre l'arrivée d'un magasin de producteurs de produits du terroir, O FERMIER pour le citer, cela n'a pas été simple qu'il s'implante. Il ne gagne pas encore d'argent et donc l'enjeu est de le consolider sur ce secteur-là. Je dis attention à une localisation trop précise qui ne tiendrait pas compte des nouveautés, de l'actualité du quartier. L'arrivée de Truffaut qui va forcément avoir besoin d'emplacements de contre-étalage pour lui donner de la visibilité. C'est une très belle enseigne qui arrive dans l'arrondissement, que nous avons accompagnée plusieurs mois avec Philippe GUERRE et les services techniques que je remercie. Et aussi des implantations qui sont là depuis quelques mois et que nous devons consolider.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons sur votre vœu.

Nous allons pouvoir passer au vote, sauf si vous le retirez.

**M. LAVAUD** : Passons au vote !

Vœu présenté par Bertrand LAVAUD ;

Considérant que le quartier Martin Luther King n'a pas de marché alimentaire ;

Considérant que les habitants attendent de trouver des produits frais, de saison à un prix abordable à proximité de chez eux ;

Considérant l'importance de répondre à la demande croissante de favoriser les circuits courts, participer à l'économie régionale, et ainsi consommer différemment ;

Considérant l'envie de chacun de faire vivre ce quartier et de créer des lieux de vie et le souhait des commerçants de plus de passage et de visibilité ;

Sur proposition de Bertrand Lavaud, le Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement émet le vœu que la Mairie de Paris :

- Envisage la mise en place d'un marché alimentaire sur la Place Françoise Dorin
- Recherche des solutions logistiques et techniques pour cette mise en place (ex. borne de raccordement électrique, etc.)

Le Conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis défavorable est donné au projet vœu V172022001.

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 1

Suffrages exprimés contre : 1

Abstention : 33

### **DELIBERATION N° 17-22-033**

#### **OBJET : V172022008 Vœu relatif aux activités de proxénétisme sur le territoire**

**M. BOULARD** : Nous passons à l'examen du vœu présenté par Paris en commun relatif aux activités de proxénétisme sur le territoire du 17<sup>e</sup>. Il est présenté par Mariam MAMAN.

**Mme MAMAN** : Merci Monsieur le Maire. Nous déposons ce vœu parce que l'association Zéro Macho a réalisé un travail d'enquête qui a été publié en octobre 2021 révélant l'existence de plus de 300 salons de massage asiatique proposant des relations sexuelles tarifées avec une concentration record dans notre arrondissement, 55 dans notre arrondissement. L'association référence explicitement les établissements. Les informations sont mises à la disposition des enquêteurs de la brigade de répression du proxénétisme de Paris. La Ville de Paris a d'ailleurs de son côté fait remonter ces faits dans le cadre de la commission départementale de lutte contre la prostitution. La Ville de Paris a également saisi le procureur de la République de ces faits, conformément à l'article 40 du Code de procédure pénale, mais à ce jour sans retour.

Considérant tous ces faits, considérant également que la loi punit toute action visant à faciliter le proxénétisme et que les possibilités d'agir existent pour faire fermer ces lieux couvrant de vastes réseaux, nous émettons le vœu que le maire 17<sup>e</sup> arrondissement sollicite le commissariat de police pour que des enquêtes soient menées par les forces de police sur les faits de proxénétisme afin de faire fermer ces établissements et d'en protéger les victimes et que les forces de police agissent au niveau des propriétaires des locaux concernés. Merci.

**M. BOULARD** : Merci pour la présentation de votre vœu. Explication de vote Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire en charge de la sécurité et tranquillité publique, pour la majorité d'arrondissement.

**M. CHARPENTIER** : Les salons de massages effectivement sont des commerces qui nous sont chers également, mais pas pour les mêmes raisons qu'avant. Essentiellement parce que nous en avons fait fermer certains, même si c'est vrai que cela s'est ralenti. En 2020, il n'y a pas eu de fermeture dans l'arrondissement d'établissement de ce type. À ce stade, il y a deux procédures en cours d'instruction pour fermeture au niveau de la DSPAP en préfecture. C'est vrai que le rythme ralentit, mais nous avons toujours été sensibles à ces faits-là et nous avons toujours porté cela auprès du préfet.

Nous allons bien évidemment voter ce vœu, néanmoins il faudrait l'ajuster puisque la brigade de répression du proxénétisme dépend du commissariat du 17<sup>e</sup>, de la PJ pardon. Nous proposons donc d'amender le vœu et donc de préciser que pour agir auprès du préfet et du commissaire de police pour lui signaler ces situations, mais également auprès de la DSPAP, la Direction de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne pour démanteler les réseaux de proxénétisme et faire fermer les bâtiments concernés et aussi pour protéger les victimes puisque c'est aussi à cela qu'il faut penser.

**M. BOULARD** : Mariam MAMAN, vous vouliez commenter cette proposition alors je donne la parole à Bertrand LAVAUD.

**Mme MAMAN** : Nous sommes d'accord avec les amendements proposés.

**M. BOULARD** : Merci. Bertrand LAVAUD.

**M. LAVAUD** : Je suis d'accord. Pour info, Stanislas GUERINI rencontre le commissaire demain sur le sujet, il est vraiment sensibilisé, nous sommes complètement d'accord.

**M. BOULARD** : Il n'est jamais trop tard et c'est une rencontre opportune. Merci, Monsieur LAVAUD, pour cette information.

Je vous propose de passer au vote.

Vœu présenté par Mariam MAMAN et les élus du groupe Paris en commun 17e et les écologistes (PS, EELV, Générations et la société civile), relatif aux activités de proxénétisme sur le territoire

Particulièrement concernée par la prostitution, la Ville de Paris déploie en complément des actions de l'État de nombreuses actions et soutient les associations œuvrant pour la prévention, la mise à l'abri et la lutte contre la traite des êtres humains. Des parcours de sortie étant ainsi déployés permettant la mise à l'abri, la sortie de la prostitution avec notamment la possibilité d'une insertion professionnelle, l'aide à l'hébergement et un accompagnement social.

Considérant le travail d'enquête menée par l'association Zéro Macho à Paris, publié en octobre 2021, révélant l'existence de plus de 300 salons de massages asiatiques proposant des relations sexuelles tarifées à Paris, avec une concentration record dans le 17ème arrondissement, surtout dans le quart sud-est;

Considérant que les travaux de l'association référencent explicitement ces établissements. Informations mises à disposition des enquêteurs de la Brigade de Répression du Proxénétisme de Paris, chargée de la surveillance de la prostitution, de la répression du proxénétisme et des délits sexuels;

Considérant les faits décrits par l'association dans ces salons relèvent des qualifications de proxénétisme, de traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle et de recours à la prostitution pour les clients de femmes particulièrement vulnérables;

Considérant que la Ville de Paris a fait remonter ces faits dans le cadre de la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle, présidée par la préfète de Région;

Considérant que la Ville de Paris a également saisi la Procureure de la République de ces faits, conformément à l'article 40 du Code de procédure pénale, à ce jour sans retour. Ceci alors que les travaux de l'association référencent explicitement ces établissements. Informations mises à disposition des enquêteurs de la Brigade de Répression du Proxénétisme de Paris, chargée de la surveillance de la prostitution, de la répression du proxénétisme et des délits sexuels;

Considérant qu'au sein des équipes de la GRPI, 16 policiers ont pour mission d'arrêter les propriétaires qui louent leurs biens immobiliers à des proxénètes;

Considérant que la loi punit toute action visant à faciliter le proxénétisme. La loi permet notamment au propriétaire d'un local le non-renouvellement d'un bail sans indemnités dans le cas où le locataire se livre à des activités immorales ou illicites;

Considérant que les possibilités d'agir existent donc pour faire fermer ces lieux couvrant de vastes réseaux de prostitution;

Considérant que les fermetures sont rares alors que ces salons sont très nombreux à Paris mettant en danger et exploitant des femmes isolées, vulnérables, victimes de traite humaine;

Sur proposition de Mariam MAMAN et des élu.e.s du groupe Paris en commun 17e et les écologistes, le conseil d'arrondissement du 17ème émet le vœu que le Maire du 17ème arrondissement sollicite de nouveau le Préfet de Police pour renforcer l'action de la Police Judiciaire à travers la Brigade de répression du proxénétisme (PJ) et de la Direction de la Sécurité et de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP), pour démanteler les réseaux de proxénétisme afin de faire fermer les établissements concernés et d'en protéger les victimes.

Le conseil d'arrondissement;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> d'arrondissement;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au vœu V172022008.

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

**M. BOULARD** : Je conclus ainsi ce conseil d'arrondissement. Merci à tous. Ce n'est pas toujours évident à distance, j'espère que vous avez pu suivre dans de bonnes conditions. Je vous souhaite une bonne soirée, une bonne semaine et à très bientôt.

DELIBERATION N° 17-22-001

OBJET : Adoption de la procédure d'urgence (172 022 001)

DELIBERATION N° 17-22-002

OBJET : Désignation du secrétaire de séance (172 022 003)

DELIBERATION N° 17-22-003

OBJET : Organisation du conseil d'arrondissement pendant la crise sanitaire (172 022 002)

DELIBERATION N° 17-22-004

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2021 (172 022 004)

DELIBERATION N° 17-22-005

OBJET : 2022 DASCO 1 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (7 451 euros), subventions d'équipement (1935 260 euros) et subventions pour travaux (76 884 euros).

DELIBERATION N° 17-22-006

OBJET : 2022 DASCO 6 Révision de la sectorisation des collèges publics parisiens pour l'année scolaire 2022-2023

DELIBERATION N° 17-22-007

OBJET : 2022 DCPA 6 Convention avec SNCF RÉSEAU pour des travaux réparatoires du mur-rideau du Collège La Rose Blanche et centre sportif Charles Mildé (ex-Saussure) – 34-40 rue Marie-Georges Picquart (17e)

DELIBERATION N° 17-22-008

OBJET : 2022 DFPE 1 Subvention de fonctionnement (1530 236 euros), subvention d'équipement (347 486 euros) et avenants à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris – U.D.A.F

DELIBERATION N° 17-22-009

OBJET : 2022 DFPE 17 Subventions (313 717 euros) - avec conventions - à 16 associations, 1 SCIC et 1 EPCC pour le développement d'activités partagées parents-enfants le samedi matin dans des EAPE de la Ville de Paris.

DELIBERATION N° 17-22-010

OBJET : 2022 DFPE 30 Subventions (754 023,67 euros) - avec conventions pluriannuelles d'objectifs - à 14 associations pour le fonctionnement des ludothèques et des Ludomouv citoyennes

DELIBERATION N° 17-22-011

OBJET : 2022 DCPA 6 Crèche Salneuve (17e) – Restructuration d'un centre de PMI et d'un CMP en une crèche multi-accueil - Objectifs, programme des travaux - Autorisations administratives

DELIBERATION N° 17-22-012

OBJET : 2022 SG 7 Actualisation de la maquette financière des JOP 2024 – avenants à la convention de financement et aux conventions d'objectifs avec la SOLIDEO

DELIBERATION N° 17-22-013

OBJET : 2022 DDCT 11 Modification des statuts de la congrégation « Province de France des Franciscaines missionnaires de Marie ».

DELIBERATION N° 17-22-014

OBJET : 2022 DDCT 10 Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement (163 200 euros) à 54 associations pour le financement de 55 projets dans les quartiers populaires (1ère enveloppe)

DELIBERATION N° 17-22-015

OBJET : 2022 DASES 27 Subventions (1173300 euros), 13 conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations du réseau des espaces de proximité

DELIBERATION N° 17-22-016

OBJET : 2022 DDCT 2 Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs

DELIBERATION N° 17-22-017

OBJET : 172 022 005 Choix de la gestion par marché public pour le centre Paris Anim' Mado Robin dans le 17e arrondissement.

DELIBERATION N° 17-22-018

OBJET : 2022 DASES 10 Actions d'aide alimentaire à destination des personnes en situation de précarité. Conventions et Avenants. Montant : 306 500 euros.

DELIBERATION N° 17-22-019

OBJET : 2022 DVD 4 Parcs de stationnement Notre-Dame (Paris Centre) et Cardinet (17e). Avenant n° 2 fixant les dates de fin anticipée de la convention de service public de ces parcs.

DELIBERATION N° 17-22-020

OBJET : 2022 DTEC 1 Participation de la Ville de Paris à l'expérimentation de contrôle automatisé des niveaux d'émissions sonores des véhicules en mouvement, prévue par la Loi d'Orientations des Mobilités

DELIBERATION N° 17-22-021

OBJET : 2022 DVD 7 Plan Vélo 2021-2026. Conventions avec la Métropole du Grand Paris pour le versement de subventions concernant divers aménagements cyclables au titre du Plan Vélo Métropolitain

DELIBERATION N° 17-22-022

OBJET : 2022 DPE 3 Subventions (396 000 euros) et conventions avec 11 associations gestionnaires de recycleries.

DELIBERATION N° 17-22-023

OBJET : 2022 DLH 30 Renouvellement des locations commerciales dans les baux emphytéotiques conclus avec la RIVP

DELIBERATION N° 17-22-024

OBJET : 2022 DLH 35 Modification d'une garantie d'emprunt suite au refinancement d'un prêt PLS par un prêt à taux fixe pour la réalisation d'un programme de logement social par ICF Habitat La Sablière

DELIBERATION N° 17-22-025

OBJET : 2022 DLH 47 Réitérations, modifications et demandes de garantie d'emprunts finançant divers programmes d'amélioration de la qualité de service et de création de logements sociaux par Paris Habitat

DELIBERATION N° 17-22-026

OBJET : V172022002 Vœu relatif au remplacement des casiers des vestiaires de la piscine Champperret

DELIBERATION N° 17-22-027

OBJET : V172022003 Vœu relatif à la poursuite du chantier pour le prolongement du RER EOLE

DELIBERATION N° 17-22-028

OBJET : V172022005 Vœu relatif à l'organisation de réunions d'information dans les écoles concernant les temps périscolaires

DELIBERATION N° 17-22-029

OBJET : V172022006 Vœu relatif au changement de fournisseur pour l'approvisionnement des chaufferies à gaz de 15 000 locataires du parc social de la RIVP

DELIBERATION N° 17-22-030

OBJET : V172022007 Vœu relatif au soutien de la Mairie de Paris envers les commerces alimentaires parisiens

DELIBERATION N° 17-22-031

OBJET : V172022004 Vœu relatif à la création d'un nouveau marché alimentaire découvert dans le 17ème arrondissement

DELIBERATION N° 17-22-032

OBJET : V172022001 Vœu relatif à la présence d'un marché alimentaire – Place Françoise Dorin

DELIBERATION N° 17-22-033

OBJET : V172022008 Vœu relatif aux activités de proxénétisme sur le territoire